Céline KHIARI
Chargée de Concertation

Antoine BORÉ
Chef de Projets
Développement & Concertation

Axel HENAFF
Chargé d'études

Comité de projet
Ferme éolienne du Pinateau

Communes de Magnac-Laval et Tersannes (87)

29/08/2025 - 14h30 – Mairie de Magnac-Laval (87)

VOLKSWIND
Producteur d'électricité éolienne

Sommaire

01 CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE

02 DESCRIPTION DU PROJET

03 VOTRE INTERLOCUTEUR

04 LE COMITE DE PROJET

01 Contexte énergétique

VOLKSWIND
Producteur d'électricité éolienne

Le contexte climatique

Sources : *desimagesetdesactes.fr*
istockphoto.com

Les objectifs gouvernementaux

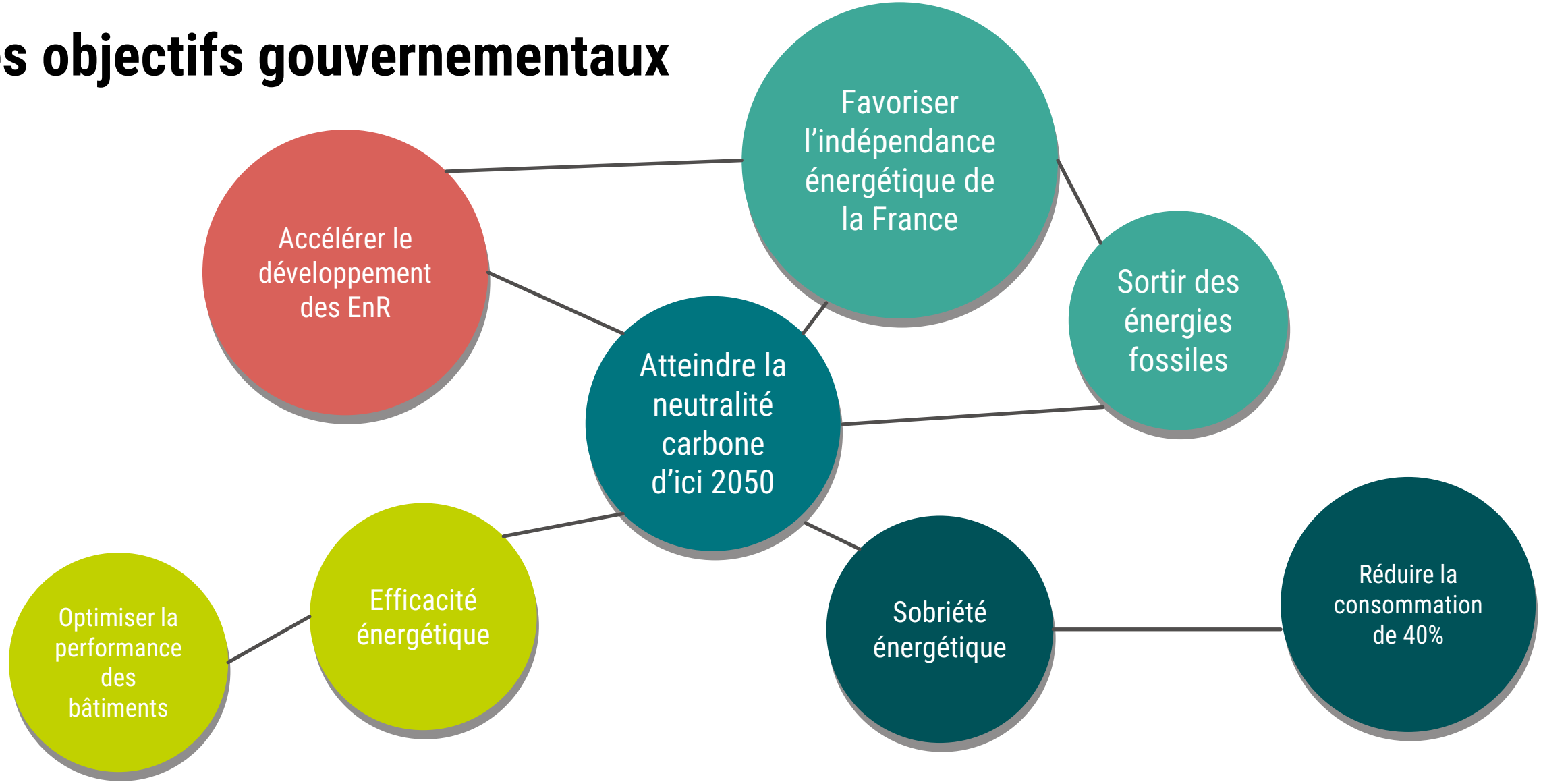

Pourquoi continuer à développer l'énergie éolienne ?

Futurs énergétiques 2050 – RTE (octobre 2021)

M0
100 % EnR en 2050

N03
EnR + nouveau nucléaire 3

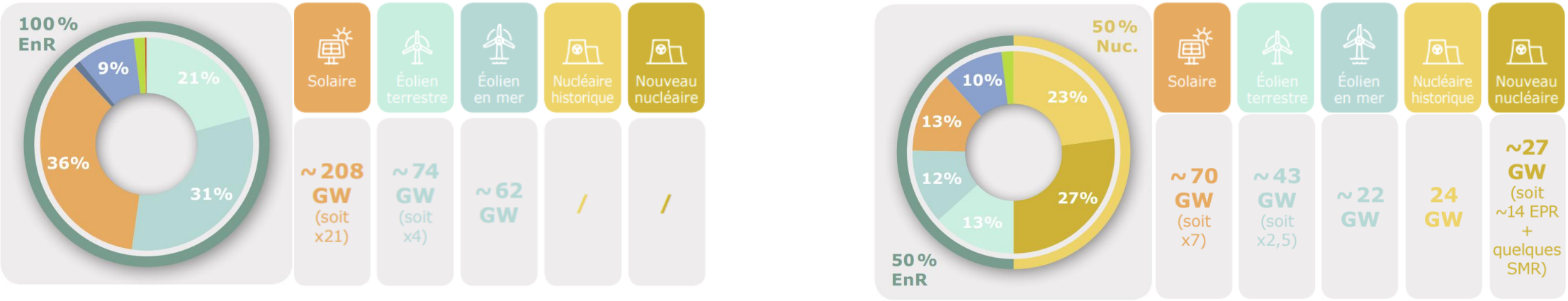

Scénario le plus favorable à l'éolien :
⇒ **Multiplier par 4 l'éolien terrestre**

Scénario le plus favorable au nucléaire :
⇒ **Multiplier par 2,5 l'éolien terrestre**

Bilan et objectifs en région

En Nouvelle Aquitaine,
2 071 MW installés au 31/03/2025

L'objectif régional retranscrit dans le SRADDET est de :

- **4 500 MW** pour **2030**
- **7 600 MW** pour **2050**

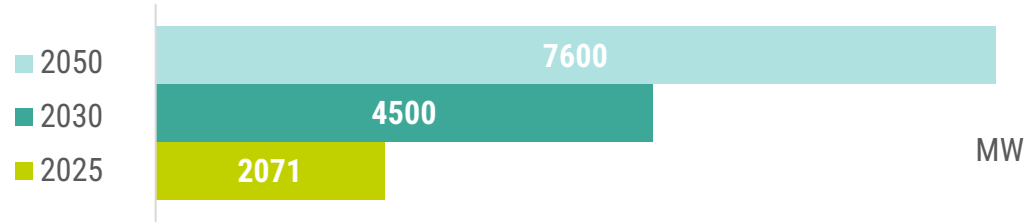

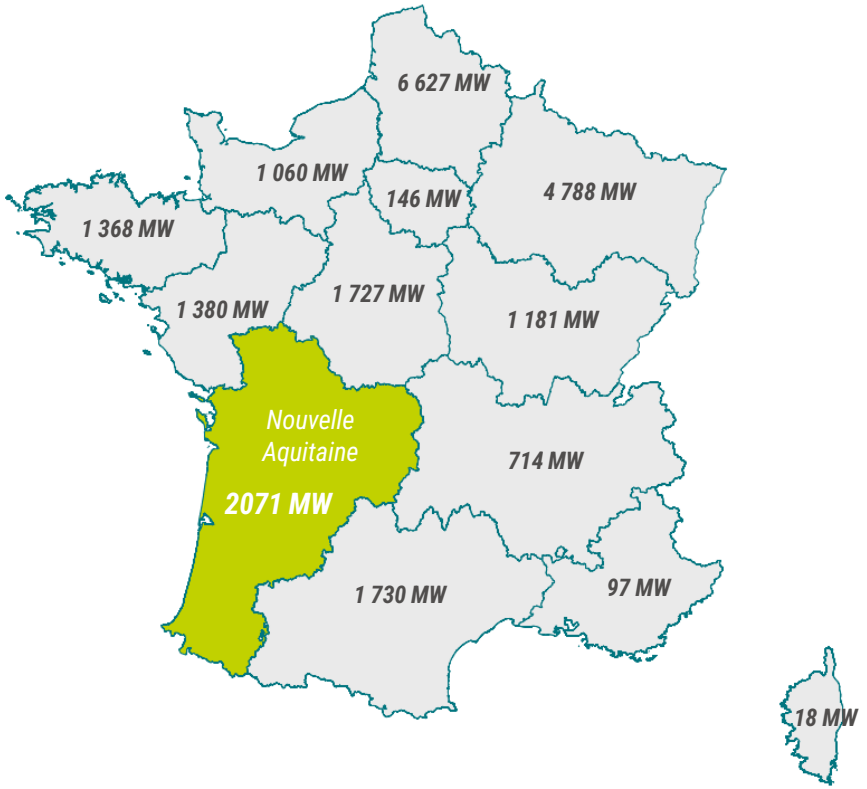

Puissance installée au 31/03/2025*

*Source : *Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, premier trimestre 2025 », mars 2025*

Ratio Consommation/Production (Bilan ENEDIS 2023)

Nouvelle-Aquitaine

CODE INSEE **75**

14 211 436 MWh produits

35 538 409 MWh consommés

Photovoltaïque	37 %	5 296 545 MWh
dont résidentiels et petits professionnels : 1 515 646,6 MWh		
Hydraulique	29 %	4 117 424 MWh
dont résidentiels et petits professionnels : 15 126,4 MWh		
Éolien	27 %	3 778 871 MWh
dont résidentiels et petits professionnels : 16 517,9 MWh		
Bioénergies	5 %	698 196 MWh
dont résidentiels et petits professionnels : 31 785,5 MWh		
Autres	2 %	320 399 MWh
dont résidentiels et petits professionnels : 7 556,6 MWh		

Soit un ratio de

40,0 %

La consommation de votre territoire est donc **2,5 fois supérieure** à la production électrique locale.

(hors productions nucléaire, éolienne off-shore et thermique non renouvelable raccordées au réseau exploité par RTE)

Haute-Vienne

CODE INSEE **87**

769 300 MWh produits

1 926 027 MWh consommés

Éolien	34 %	263 743 MWh
Hydraulique	33 %	250 174 MWh
dont résidentiels et petits professionnels : 1 319,9 MWh		
Photovoltaïque	21 %	158 979 MWh
dont résidentiels et petits professionnels : 87 849,3 MWh		
Bioénergies	11 %	84 663 MWh
dont résidentiels et petits professionnels : 8 782,4 MWh		
Autres	2 %	11 741 MWh
dont résidentiels et petits professionnels : 758,7 MWh		

Soit un ratio de

39,9 %

La consommation de votre territoire est donc **2,5 fois supérieure** à la production électrique locale.

(hors productions nucléaire, éolienne off-shore et thermique non renouvelable raccordées au réseau exploité par RTE)

02 Description du projet

VOLKSWIND
Producteur d'électricité éolienne

Historique du projet

2 Bulletins d'information
Mars 2024, Avril 2025

1 Exposition
Avril 2025

1 Comité de projet
Août 2025

1 Site internet dédié
https://ferme-eolienne-pinateau.fr/

Date	Evènement
Octobre 2022 à Janvier 2023	Premiers contacts avec les mairies de Magnac-Laval, Tersannes et Lussac-les-Eglises
Juin-Juillet 2023	Réunion avec les Maires de Tersannes, Lussac-les-Eglises et Magnac-Laval : présentation des zones d'études, du lancement en études
Juillet 2023	Lancement des études environnementales (bureau d'étude : ENVOL Environnement)
Août 2023	Lancement des études paysagères (bureau d'étude : EPURE Paysage) :
Septembre 2023	Délibération défavorable du Conseil Municipal de Lussac-les-Eglises concernant la création d'un comité de suivi
Février 2024	Lancement des études acoustiques (bureau d'étude : EREA Ingénierie)
Mars 2024	Distribution d'un premier bulletin d'information
Mars-Avril 2024	Campagne de concertation par la société DEMOPOLIS sur les 4 communes
Avril 2024	Installation d'un mât de mesure d'activité des chiroptères
Janvier-Février 2025	Réunion avec les Maires de Tersannes, Lussac-les-Eglises et Magnac-Laval : présentation des implantations, d'un modèle de convention chemins et discussion sur l'organisation de concertation sur le territoire
Avril 2025	Distribution d'un second bulletin d'information
Fin avril 2025	Organisation d'une exposition avec deux permanences sur le projet à Tersannes le jeudi 24 avril puis à Magnac-Laval le mercredi 30 avril
Août 2025	Envoi du résumé non technique de l'étude d'impact aux communes d'implantation ainsi qu'aux communes limitrophes et concernées par la future consultation publique
Septembre 2025	Dépôt de la demande d'autorisation environnementale en préfecture.

Choix de la localisation du site

Le projet est situé dans le département de la Haute-Vienne sur les communes de Magnac-Laval et Tersannes.
Les deux communes sont situées sur la Communauté de Communes Haut Limousin en Marche.

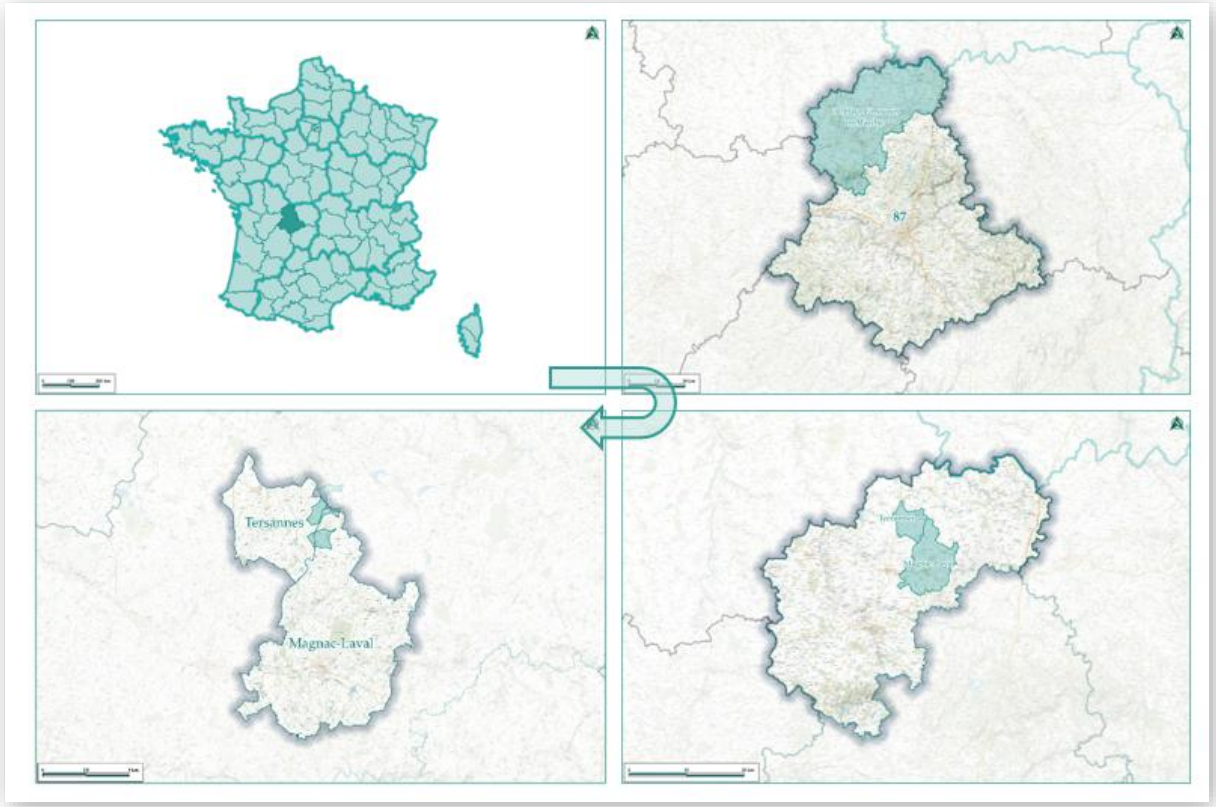

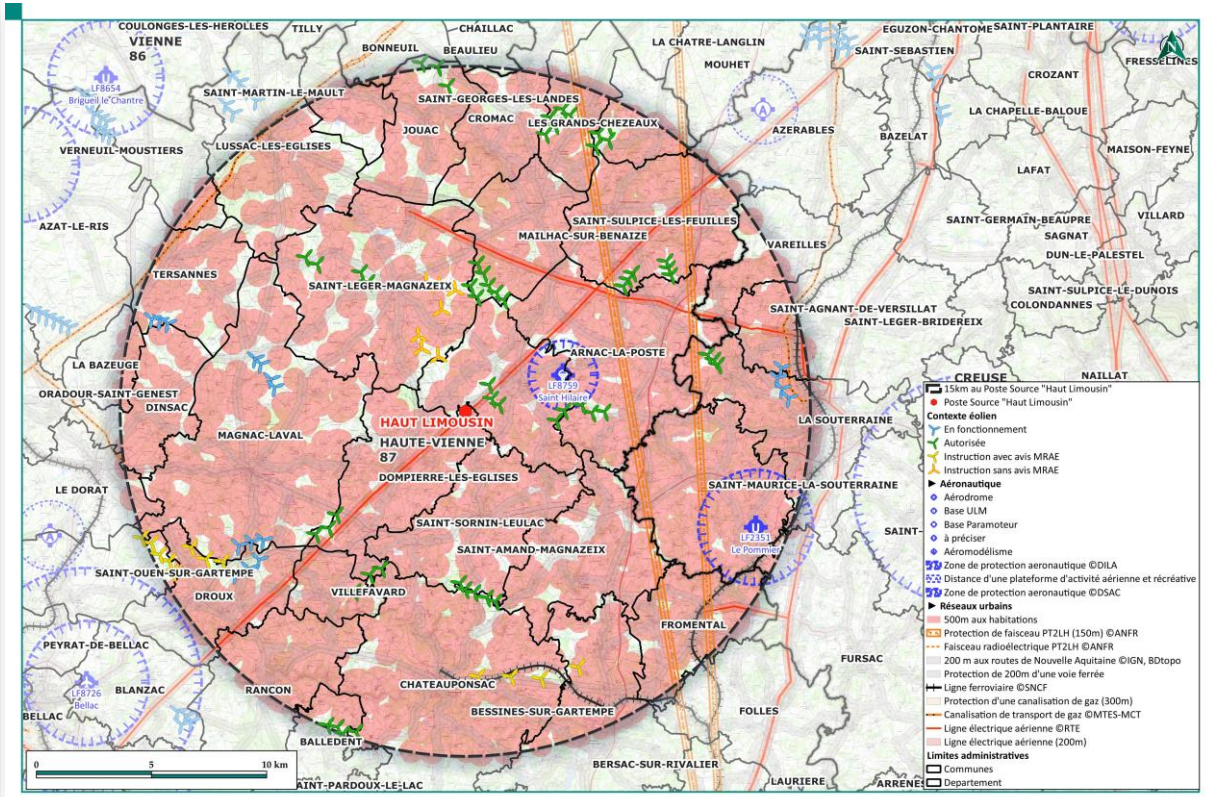

Choix de la localisation du site : Contraintes urbaines et techniques du périmètre étudié

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet a été définie en prenant en compte de nombreux critères :

- Implantation à plus de 700 m des habitations ; accès facilité par le réseau routier existant (D7, D63),
- En dehors de toutes sensibilités techniques,
- En dehors des périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel, Natura 2000 et ZNIEFF,
- Une possibilité de raccordement avec un poste source proche du projet,
- Avis favorables de la DSAÉ et de la DGAC sous réserve d'un balisage conforme,
- Contraintes patrimoniales : Château de Tersannes à 1,9 km, autres monuments.

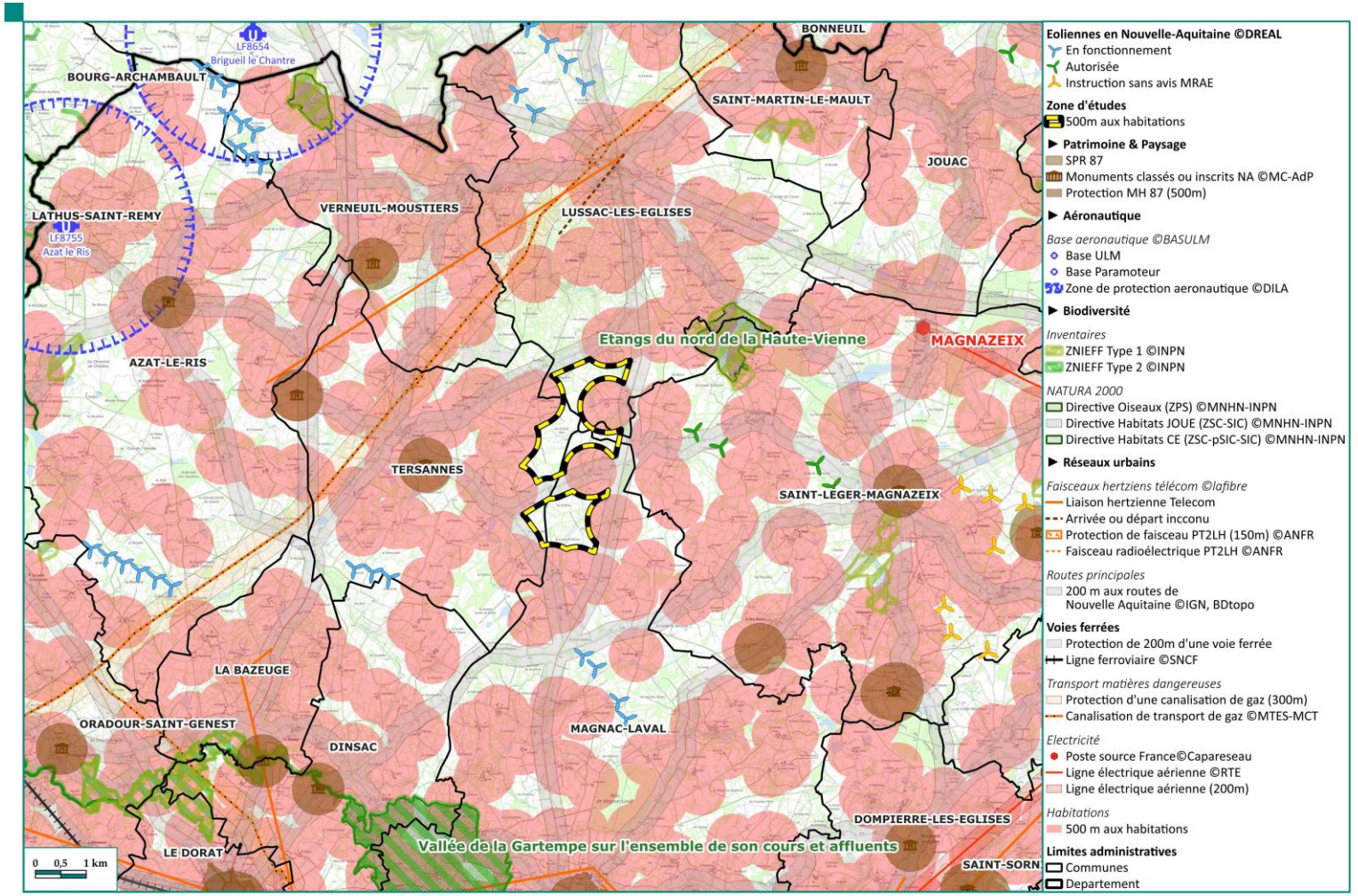

Cohérence de la ZIP avec les documents d'urbanisme

- PLUi du Haut Limousin en Marche (parties B et C) : zonage A, N, Np,
- Zone A : installations classées autorisées si liées à l'agriculture ou à un équipement d'intérêt collectif,
- Zone N : installations classées autorisées si liées à l'agriculture, à un équipement d'intérêt collectif ou à la production d'énergie renouvelable (Magnac-Laval) / sylvicole (Tersannes),
- Zone Np : constructions interdites, aménagement de chemins existants possible,
- Travaux sur chemins existants : pas de contrainte selon le responsable urbanisme du PLUi.

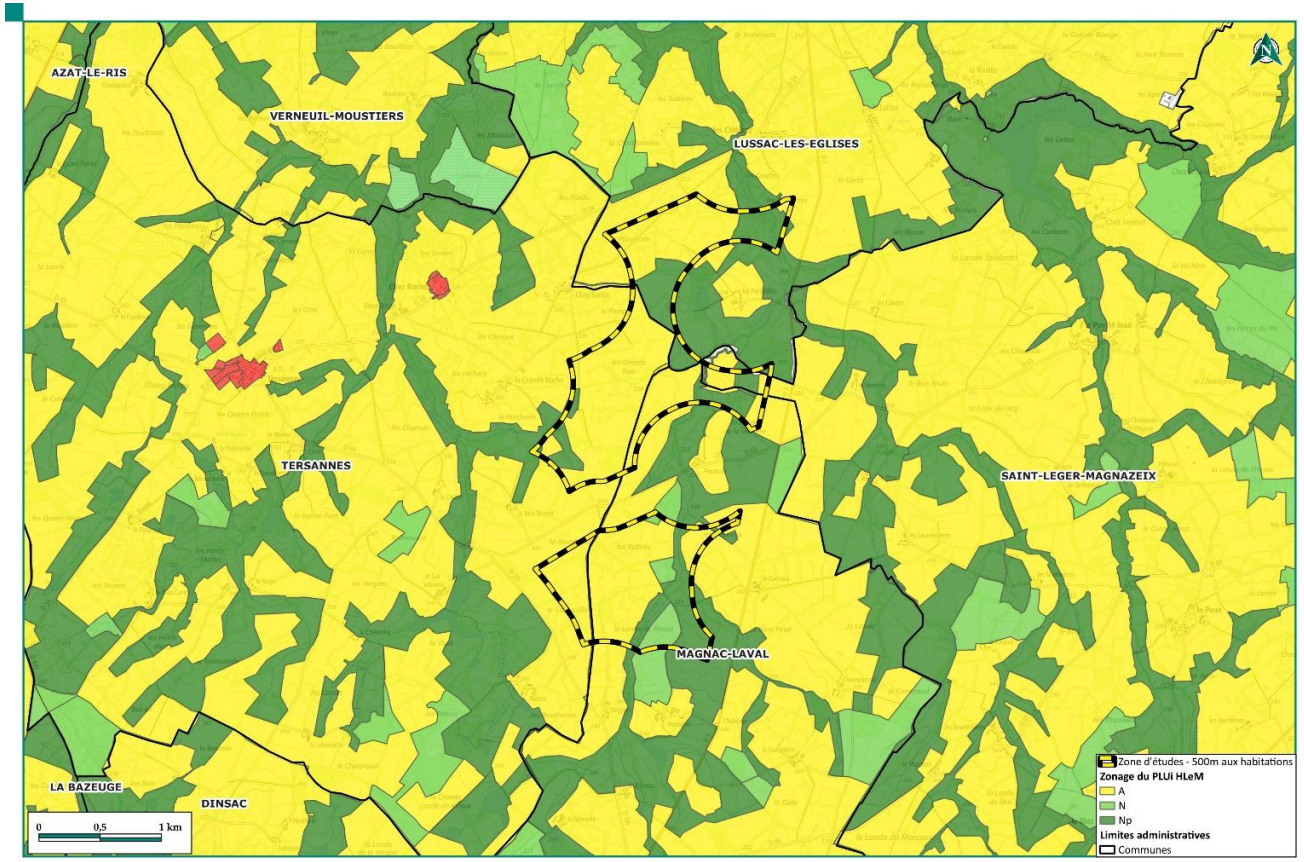

Choix de la variante d'implantation

Avant de retenir la configuration finale du parc, plusieurs variantes d'implantation ont été étudiées afin de trouver le meilleur équilibre entre contraintes techniques, enjeux environnementaux et intégration paysagère. Cette démarche comparative a permis d'aboutir à la solution la plus adaptée au site et à ses sensibilités.

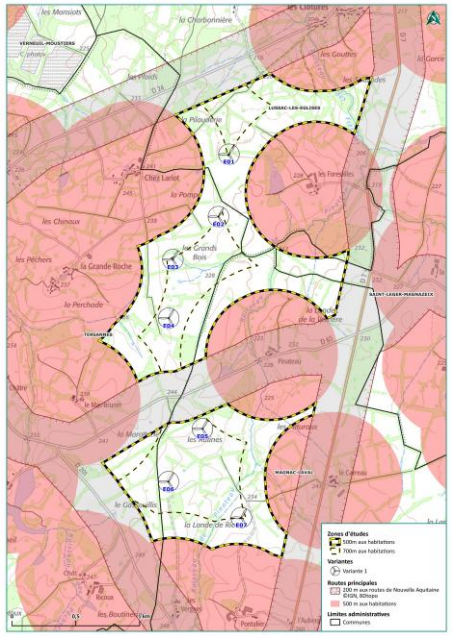

Variante 1:

- 7 éoliennes
- Distance > 700 m des habitations
- Espacement ≥ 450 m entre les éoliennes
- 2 éoliennes surplombent les haies (garde au sol 68 m)
- Prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers

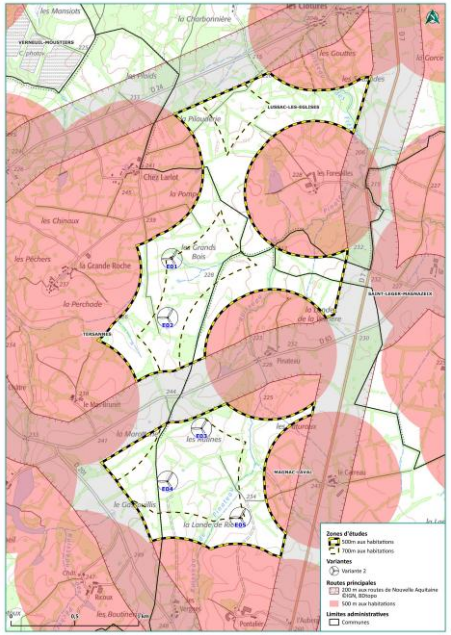

Variante 2

- 5 éoliennes
- Distance au point de contact Cigogne noire : 1260 m
- Réduction de l'emprise sur les zones humides et le paysage
- 1 éolienne surplombe les haies
- Distance aux habitations conservée

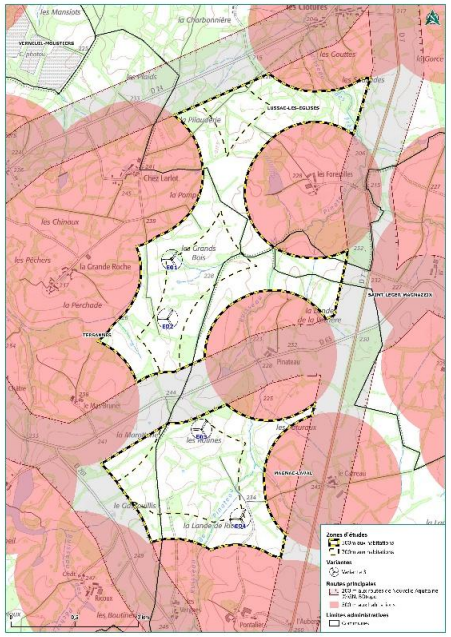

Variante 3

- 4 éoliennes
- Réduction des impacts sur les zones humides et espèces protégées
- Insertion paysagère plus harmonieuse (de part et d'autre de la D63)
- Emprise nord/sud identique à la variante 2

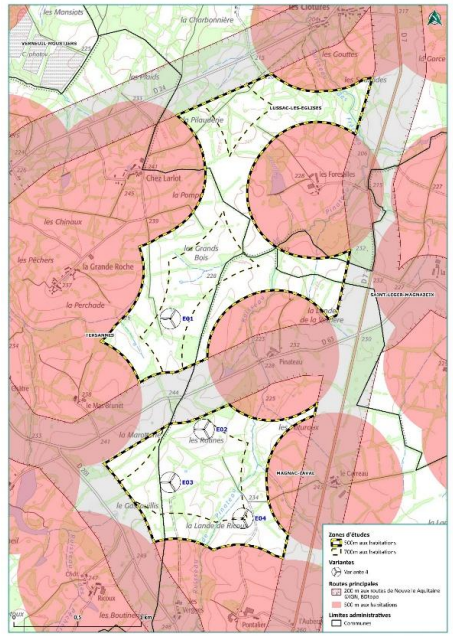

Variante 4 (retenue)

- 4 éoliennes
- Distance au point de contact Cigogne noire : 1500 m
- Réduction accrue des impacts sur les zones humides
- Bonne intégration paysagère, emprise visuelle limitée

Description du projet

- Puissance totale comprise entre 18 et 24,8 MW
- 4 éoliennes de 4,5 à 6,2 MW (Vestas V163 – 4,5 MW / Nordex N163 – 5,7 MW / Vestas V162 – 6,2 MW)
- La hauteur en bas de pales des éoliennes (garde au sol) est d'environ 68 m *(cas du modèle Vestas V162)*

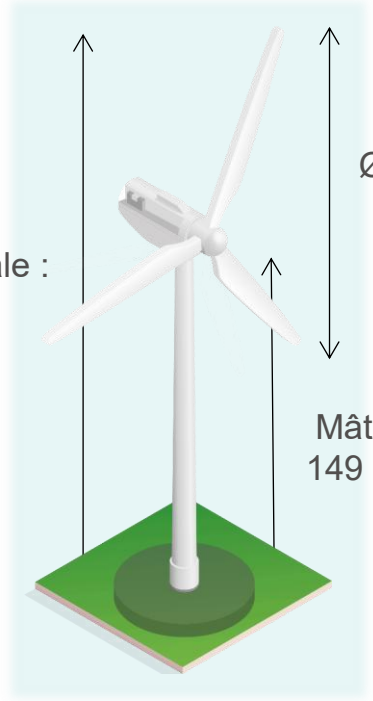

(Modèle Vestas V162)

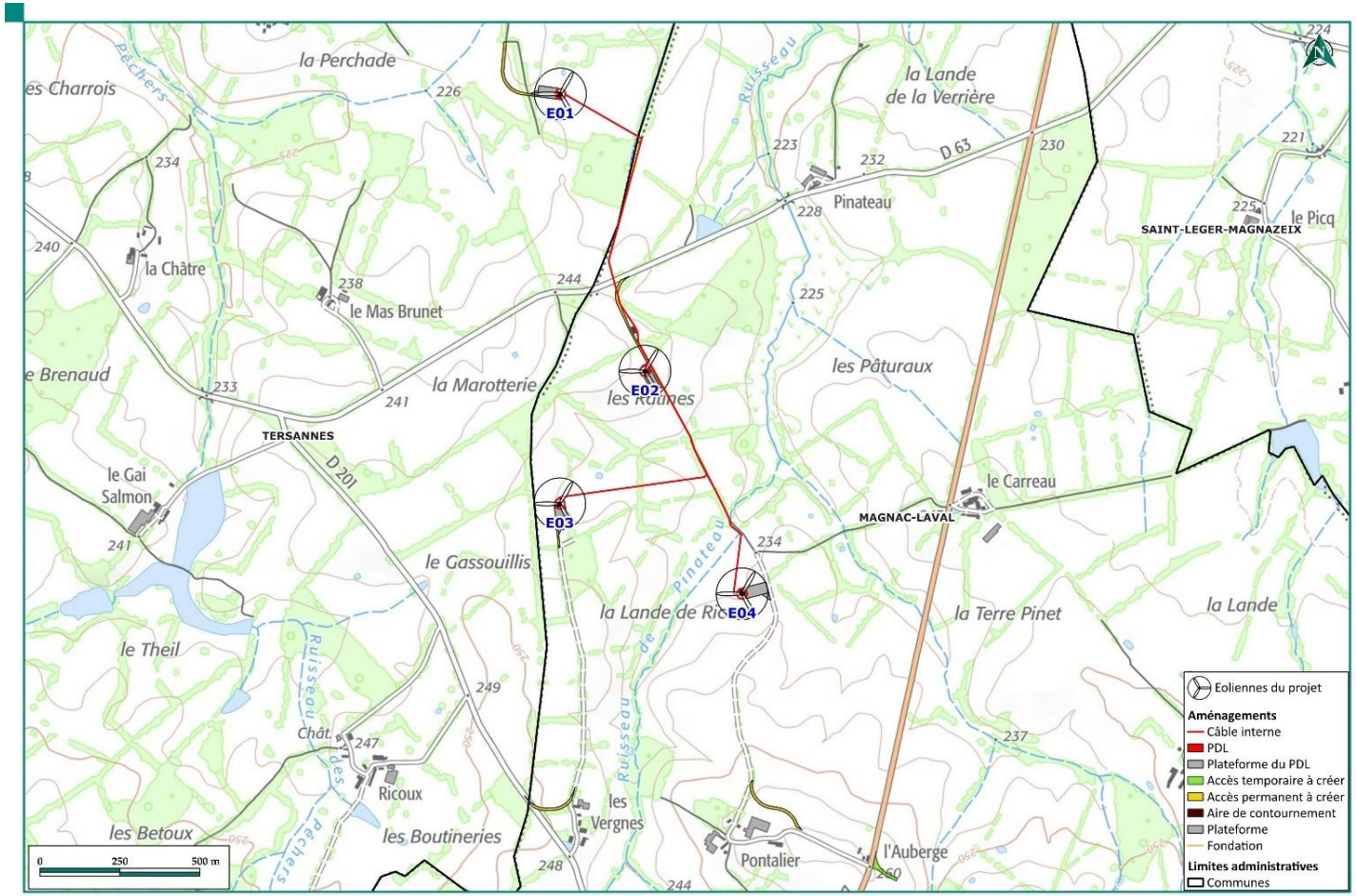

VOLKSWIND

Implantation cadastrale des aménagements

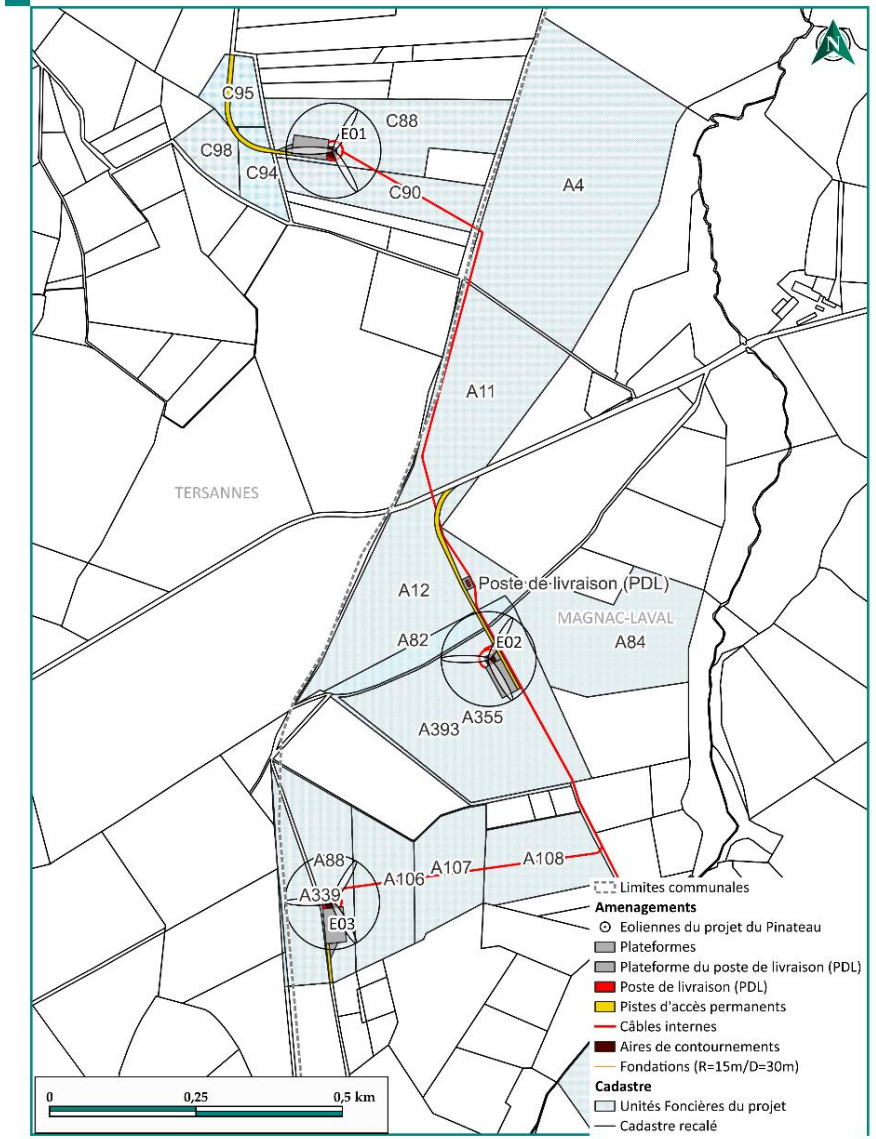

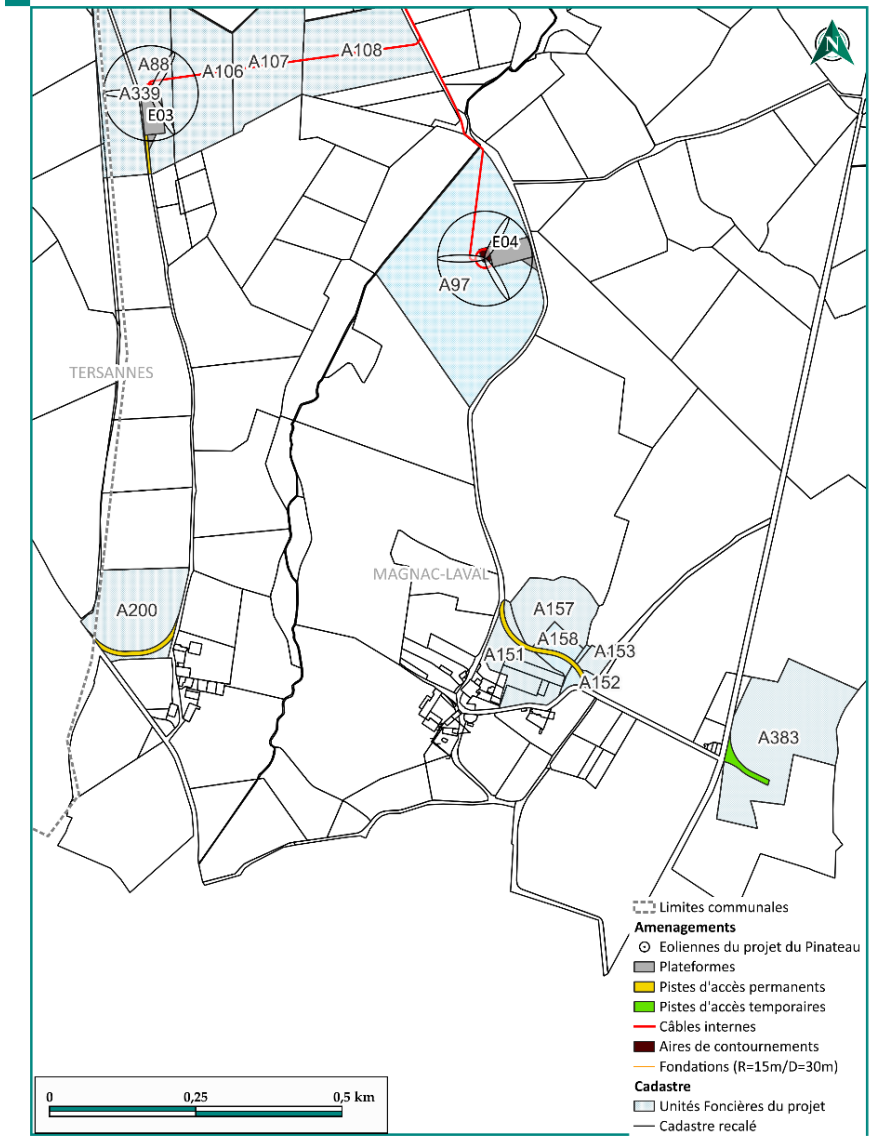

Raccordement envisagé

Poste de livraison situé près de l'éolienne E02, dimensions : 12 x 5 m (60 m²), couleur adaptée pour une meilleure intégration paysagère.

Raccordement conçu par ENEDIS, deux options possibles :

Vers le poste source « Haut Limousin » (15,1 km)
Vers le poste source « Magnazeix » (11,6 km)

Câbles enterrés le long de voies existantes, impact limité sur la flore.

Remarque : Le raccordement final dépendra de la solution de raccordement proposée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution au moment de la demande de raccordement, à savoir après autorisation du projet.

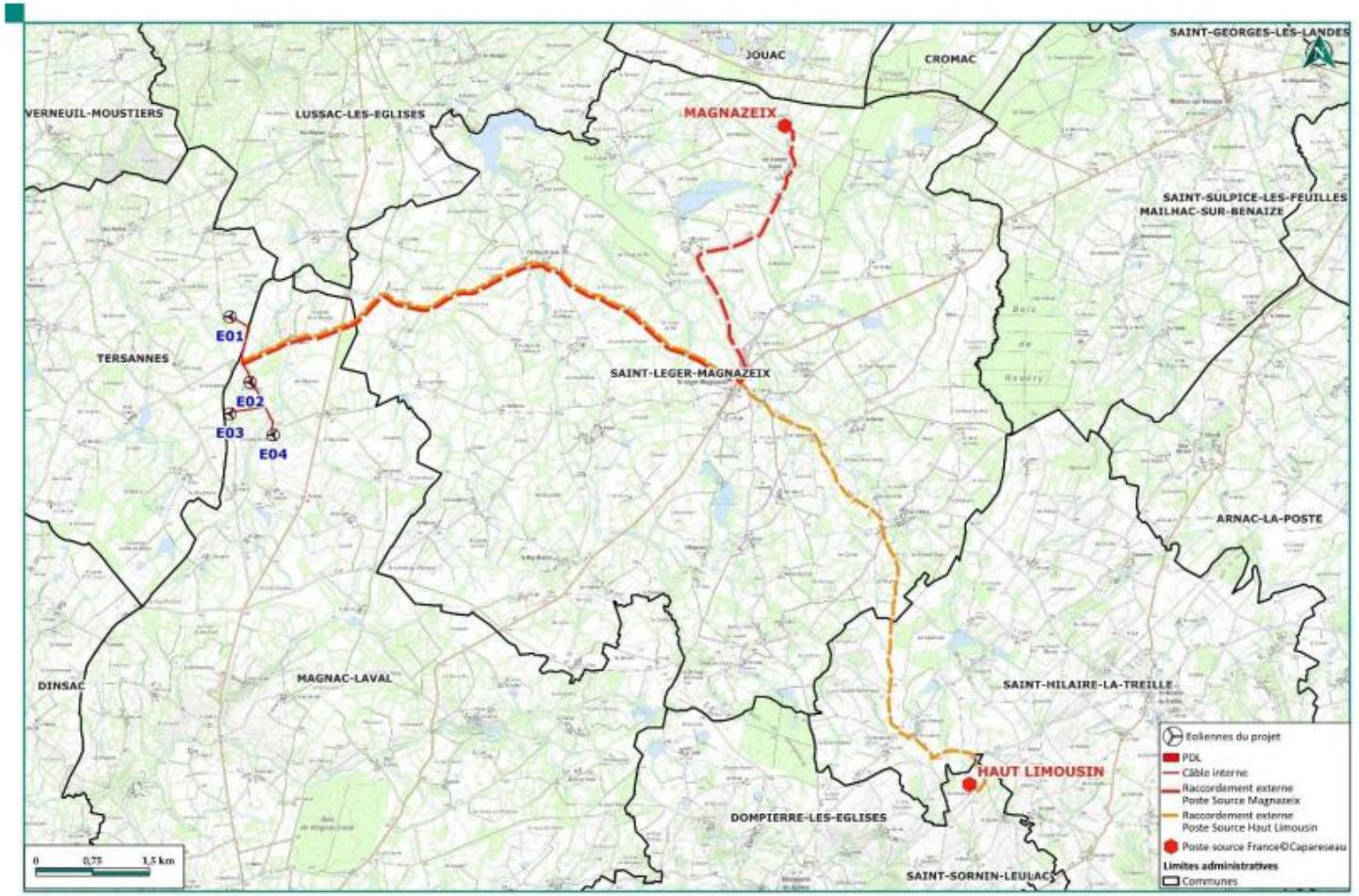

Les études menées

L'étude environnementale

ENVOL ENVIRONNEMENT

- **Les inventaires** *(un cycle biologique)*
- **Les effets du projet**
  Les mesures
- **Le suivi environnemental du parc**

L'étude paysagère et patrimoniale

epure paysage
10 rue de Lille
59 270 BAILLEUL
Tel : 03.28.40.07.20

- **L'état initial**
- **Choix de la meilleure implantation**
- **Le rendu du projet**
  Les mesures

L'étude acoustique

erea INGENIERIE

- **L'état initial**
- **Simulation acoustique des éoliennes**
- **Mesures de suivi d'exploitation**

Les études menées

Effets du projet sur l'environnement et Mesures

Flore et Habitats naturels :

271 espèces de flore recensées, dont espèces menacées, protégées et exotiques envahissantes,

Espèces protégées identifiées lors des inventaires de terrain,

11 habitats naturels présents dans la ZIP, dont 5 d'intérêt communautaire,

Risques d'effet : altération locale des habitats sensibles, pression accrue sur espèces protégées,

Mesures : exclusion des secteurs à enjeux, adaptation du projet pour préserver la flore et les habitats, suivi écologique dédié.

Après application des mesures, l'impact résiduel du projet est considéré comme non significatif

Plan général d'implantation associé aux enjeux liés à la flore et aux habitats
(Source : Etude écologique – ENVOL Environnement)

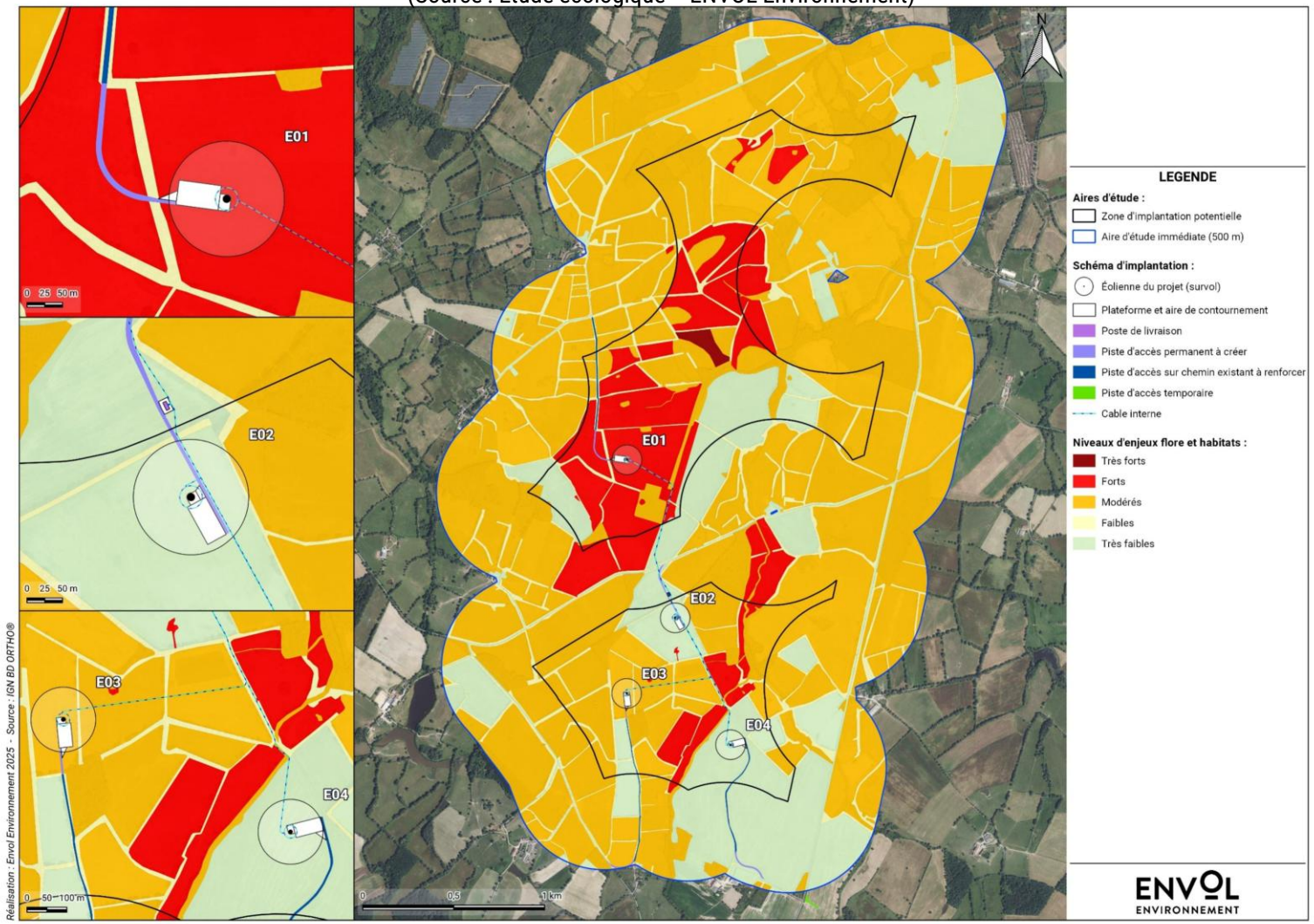

VOLKSWIND

Les études menées

Effets du projet sur l'environnement et Mesures

Avifaune :

Grande diversité avifaunistique : 205 espèces recensées localement, dont 81 en nidification (49 patrimoniales), 39 d'intérêt patrimonial lors du suivi Cigogne noire

Espèces protégées et sensibles : Cigogne noire, Grue cendrée, Bondrée apivore, Busard cendré, Milan royal, Œdicnème criard, etc.

Risques d'effet : Forts pour certaines espèces migratrices ou patrimoniales, modérés à très faibles pour la majorité des autres espèces selon les saisons et les milieux;

Modification des habitats, dérangement en période de reproduction ou de migration, collision possible pour les espèces à grand rayon de déplacement

Mesures : Choix d'implantation hors des zones à enjeux forts, adaptation du gabarit et des emplacements, limitation des travaux en période sensible, suivi écologique dédié, système de détection.

Après application des mesures, l'impact résiduel du projet est considéré comme non significatif

Plan général d'implantation associé aux enjeux ornithologiques
(Source : Etude écologique – ENVOL Environnement)

VOLKSWIND

Effets du projet sur l'environnement et Mesures

Faune terrestre :

8 inventaires de terrain réalisés : 9 espèces d'amphibiens (enjeux faibles à forts), 4 espèces de reptiles (enjeux faibles à modérés), 78 espèces d'insectes (dont 10 patrimoniales, enjeux très faibles à modérés), 12 espèces de mammifères (4 patrimoniales, enjeux très faibles à modérés).

Risques d'effet : Mortalité et perte d'habitat pendant le chantier.

Mesures : évitement des secteurs sensibles, optimisation du tracé, suivi écologique, balisage et protection des zones à enjeux.

En phase d'exploitation, les risques d'effets sont jugés non significatifs pour l'ensemble de la faune terrestre.

Après application des mesures, l'impact résiduel du projet est considéré comme non significatif

Plan général d'implantation associé aux enjeux faune terrestre
(Source : Etude écologique – ENVOL Environnement)

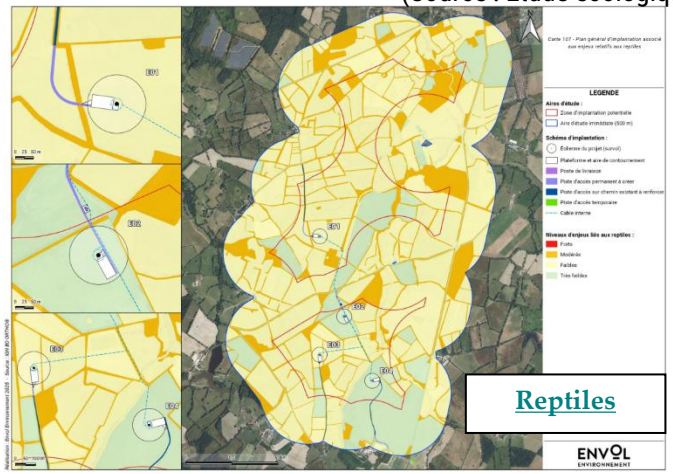

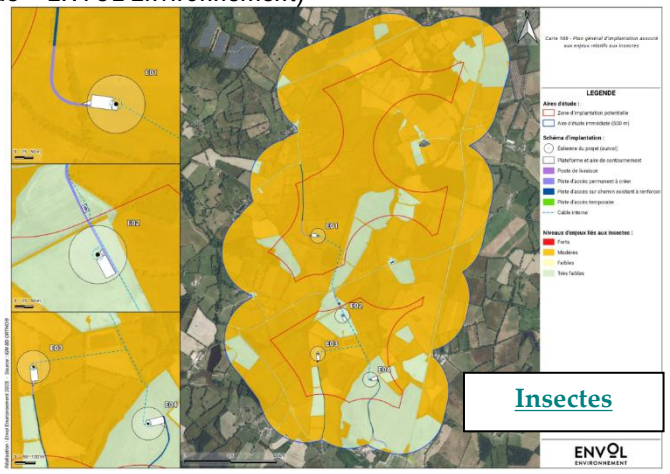

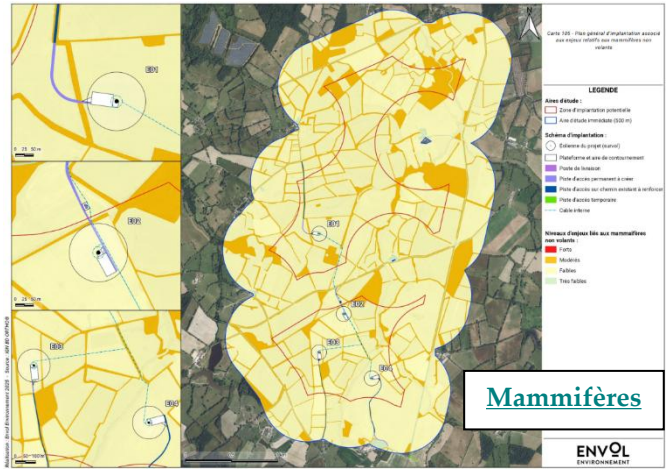

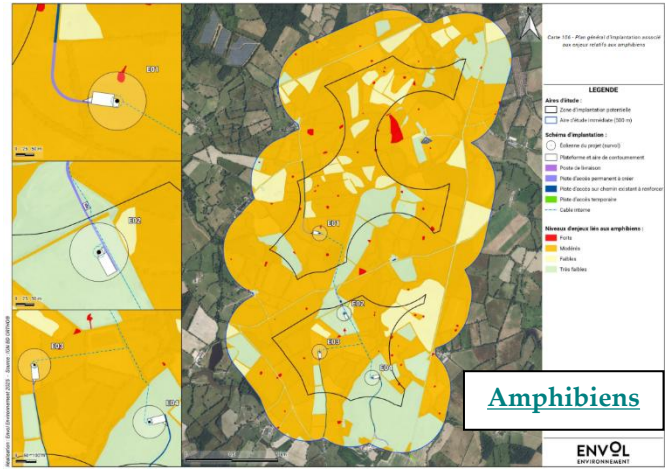

Les études menées

Effets du projet sur l'environnement et Mesures

Chiroptères :

22 espèces de chauves-souris recensées, dont patrimoniales et protégées (Barbastelle d'Europe, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe…) Milieux favorables : bocage, boisements, prairies humides, plans d'eau.

Risques d'effet : modification des corridors de déplacement, dérangement lors des périodes sensibles, risque de collision pour les espèces de haut vol.

Mesures :

- En phase chantier : limitation des travaux nocturnes, balisage et protection des zones de gîtes, suivi écologique renforcé.

- Implantation hors des secteurs à enjeux, bridage des éoliennes lors des pics d'activité, suivi écologique spécifique, modèle d'éolienne avec une garde au sol importante (68m).

Après application des mesures, l'impact résiduel du projet est considéré comme non significatif

Plan général d'implantation associé aux enjeux chiroptérologiques
(Source : Etude écologique – ENVOL Environnement)

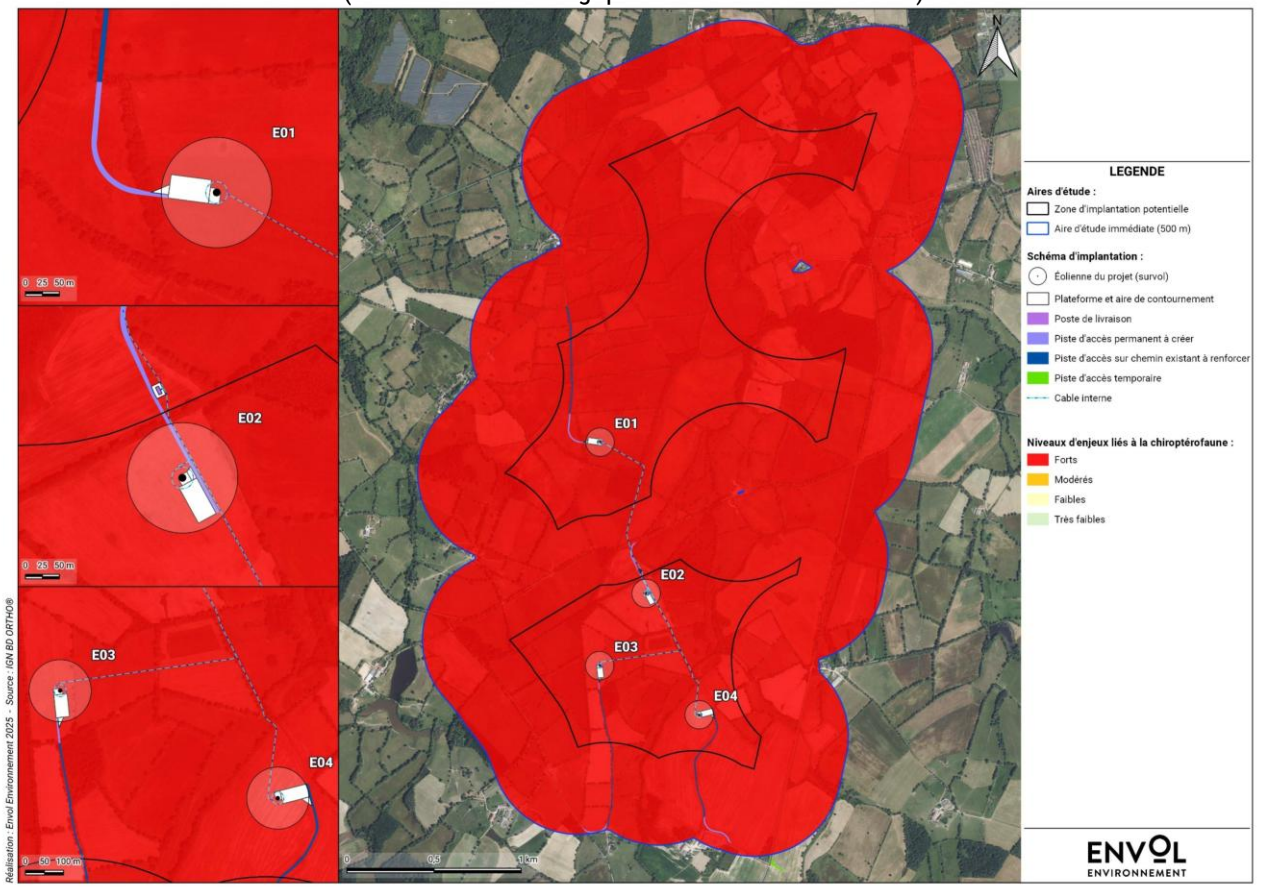

Les études menées

Etude paysagère :

Projet situé sur des plaines bocagères à faible altitude, à la croisée de 4 départements (Haute-Vienne, Vienne, Indre, Creuse).

Axes de communication : Perception notable du projet depuis plusieurs axes routiers proches (D7, D675, D2), avec un impact visuel résiduel modéré.

Habitat : Visibilité fortes à modérées pour les hameaux et fermes situés à moins de 3 km ; impact modéré à faible pour les bourgs plus éloignés.

Effets cumulés : Covisibilité régulière avec d'autres parcs éoliens proches ; l'impact du projet devient faible à négligeable au-delà de 10 km.

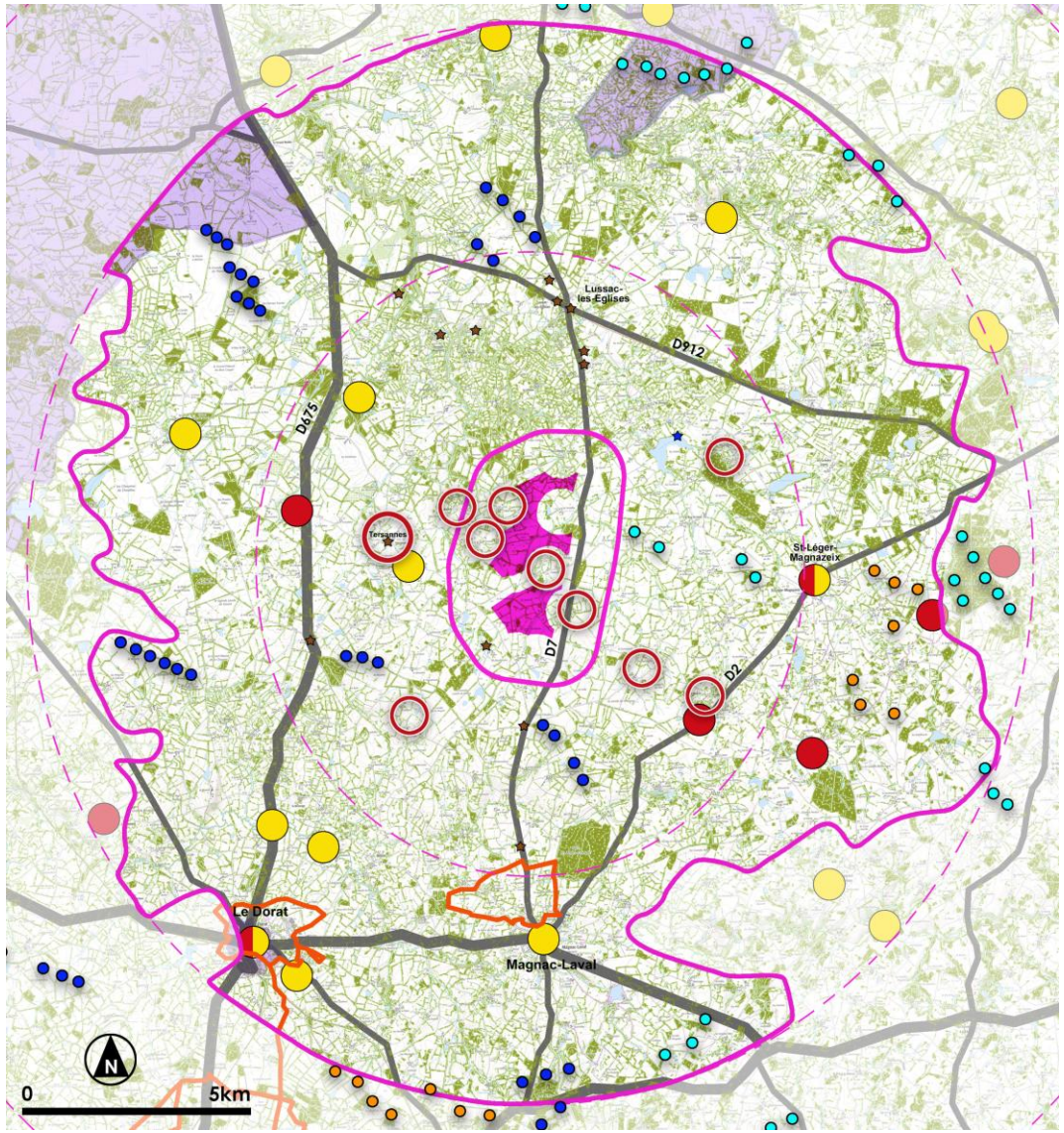

Récapitulatif des sensibilités paysagères
sur l'aire rapprochée (Source : Etude EPURE Paysage)

Les études menées

Etude paysagère : les monuments historiques

- Une soixantaine de monuments historiques recensés dans la zone d'étude, dont la majorité à plus de 10 km du projet.

- Le périmètre rapproché compte une quinzaine d'édifices ; le plus proche est le Château de la Motte à 1,9 km, seul site présentant un impact visuel modéré à fort.

- Deux autres édifices (Tour de Paulme, Chapelle du Plain) sont potentiellement sensibles mais moins exposés.

- Le bocage et le boisement protègent visuellement la plupart des monuments.

- Une mesure d'accompagnement (plantation de haies) prévue pour améliorer l'intégration paysagère du projet auprès des monuments sensibles.

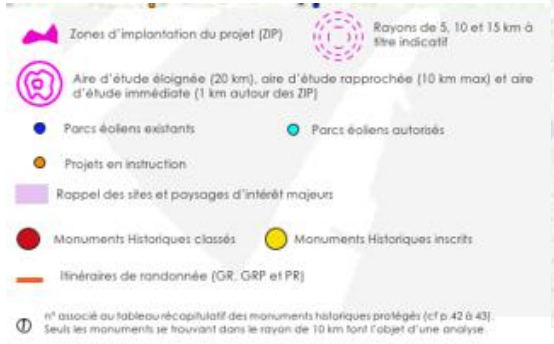

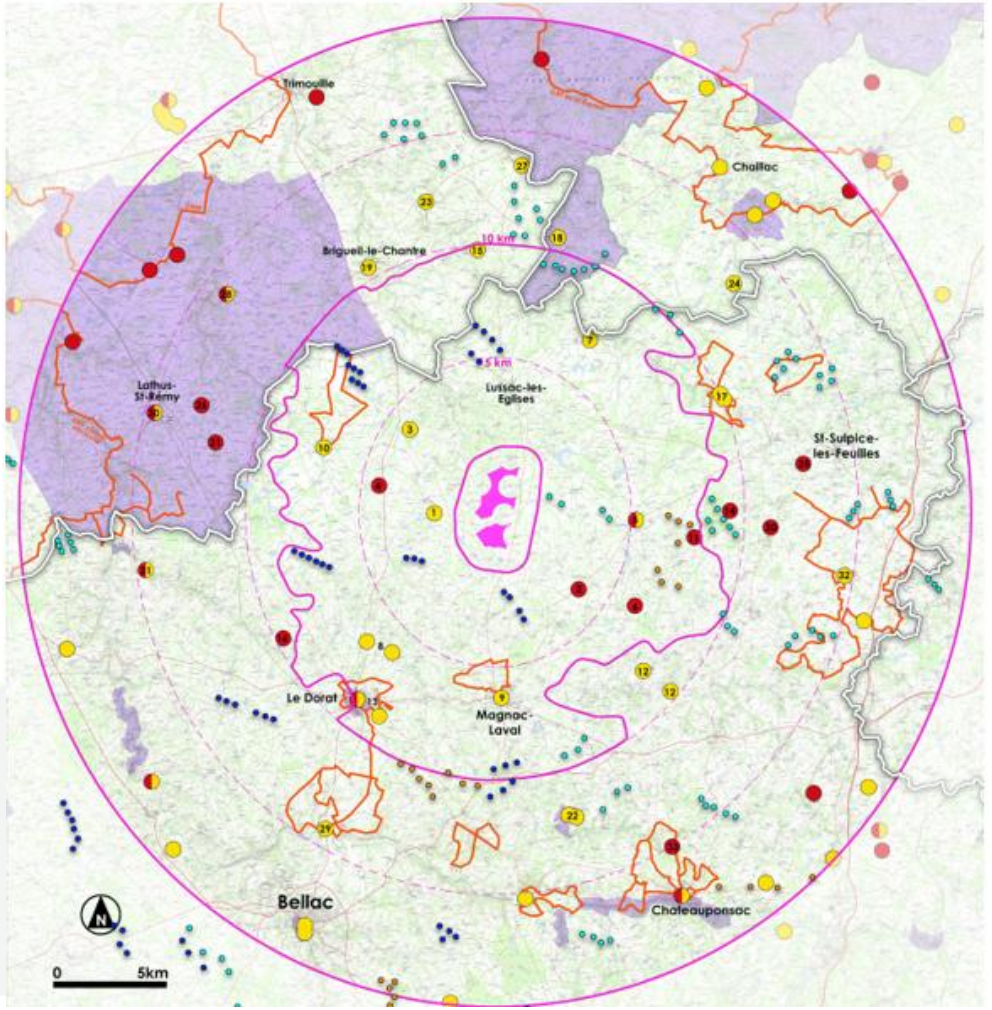

Monuments historiques (Source : Etude EPURE Paysage)

VOLKSWIND

Les études menées

Etude paysagère : Infrastructures, urbanisme et rapport à l'éolien

Axes principaux : A20 à 15 km à l'est, D675 (4 km ouest), N145 (10 km sud), D911 (12 km ouest), D951 (13 km sud-est), D942 (6,5 km sud),

Axes secondaires : D7 (moins de 500 m du projet), relie Lussac-les-Églises (4 km nord) à Magnac-Laval (6,5 km sud), D2, D912 (traversent le périmètre rapproché),

Pôle urbain majeur : Bellac (18 km),
Bourgs proches : Magnac-Laval, Le Dorat, Lussac-les-Églises (4 à 7 km),
Habitats diffus : hameaux, fermes, petits bourgs (Tersannes, St-Léger-Magnazeix).

Rapport à l'éolien :

- Perception accrue depuis la D7 et certains bourgs
- Sensibilité visuelle atténuée par la couverture arborée et le bocage

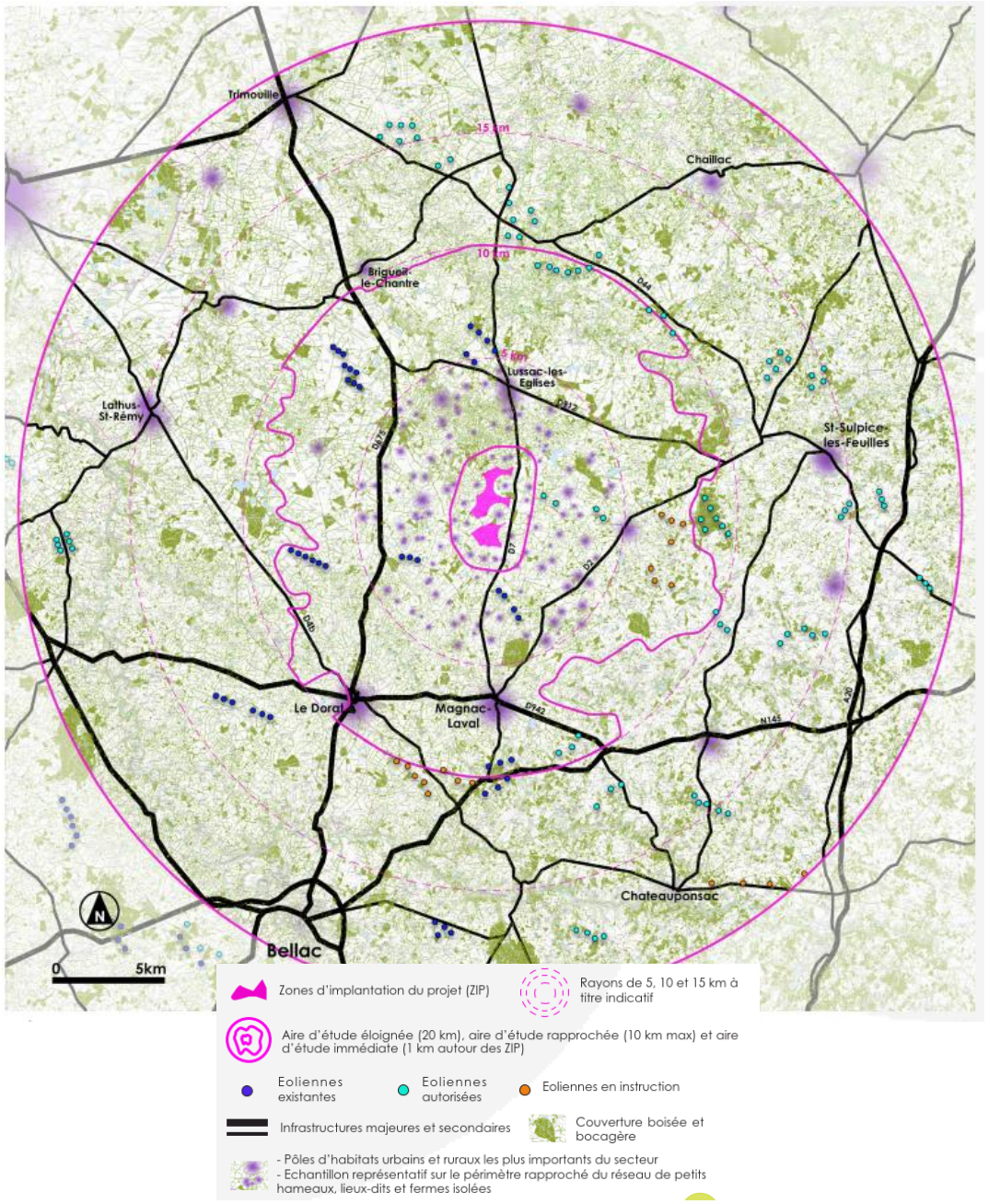

Urbanisme et infrastructures (Source : Etude EPURE Paysage)

Les études menées

Etude paysagère : Localisation des points de vue des photomontages

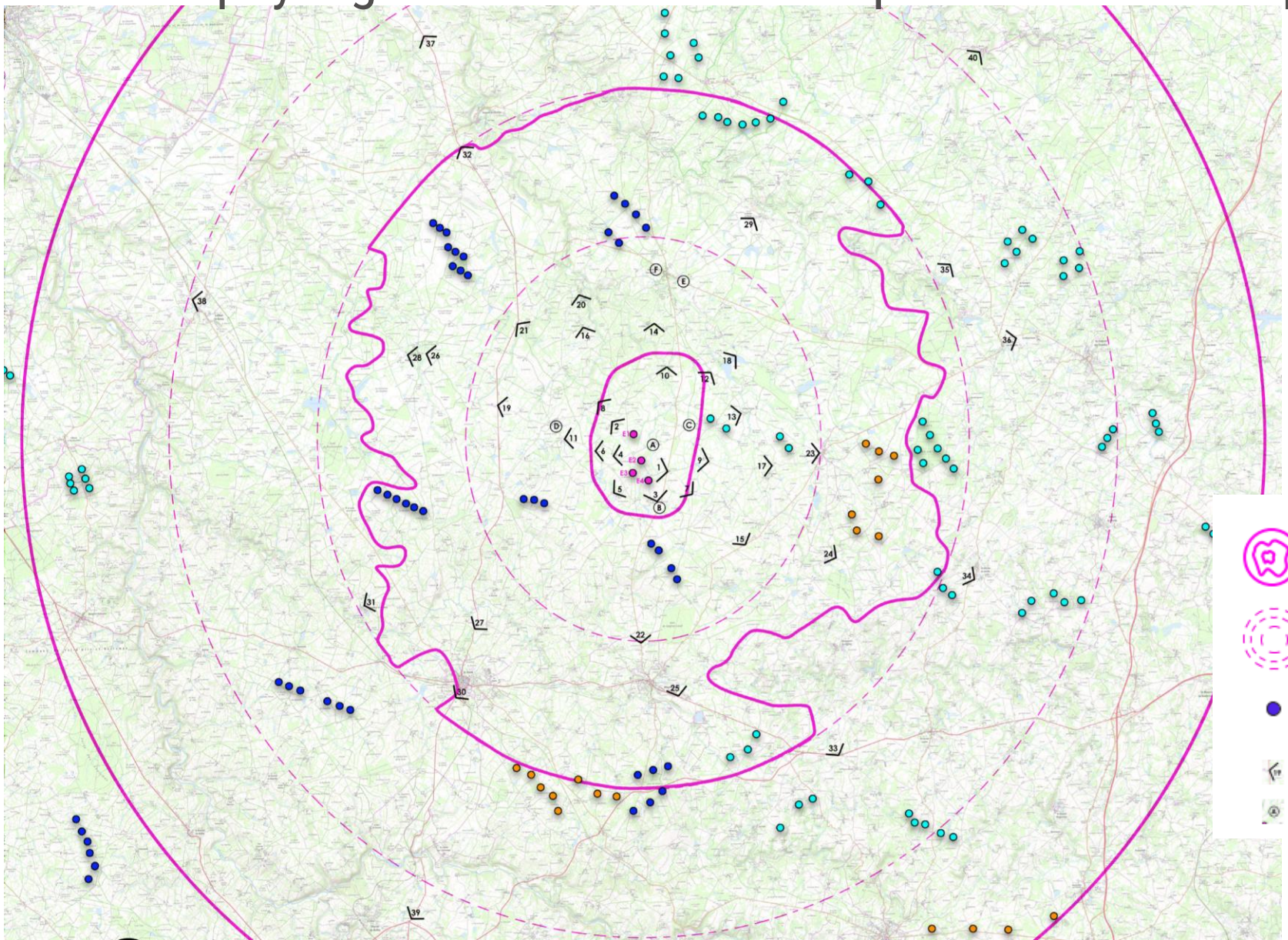

Aire d'étude éloignée (20 km), aire d'étude rapprochée (10 km max) et aire d'étude immédiate (1 km autour des ZIP)

Rayons de 5, 10 et 15 km à titre indicatif

Projet du Pinateau

Eoliennes existantes

Eoliennes autorisées

Eoliennes en instruction

Localisation des photomontages proposés pour analyser les impacts du projet

Rappel des vues à 360° analysées dans la partie encerclement

Localisation des points de vue
(Source : Etude EPURE Paysage)

Les études menées

Etude paysagère : Perceptions depuis habitations proches

PM 6 - Depuis la ferme de la Châtre (Tersannes)

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / INTERACTIONS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN, LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES : Le projet est en grande partie visible et les éoliennes E1, E2 et E4 génèrent une prégnance visuelle sur le lieu de vie.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Fort au regard de la prégnance visuelle exercée par le projet sur l'habitat.

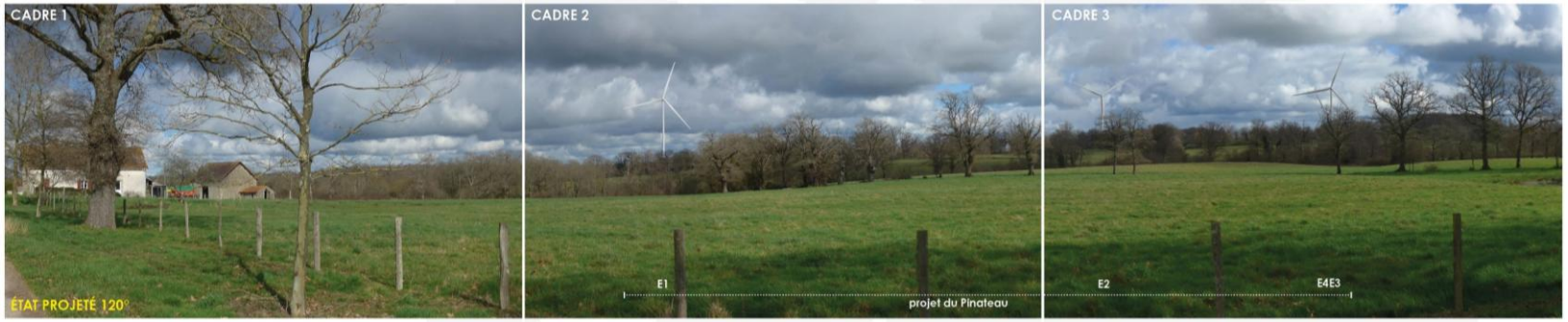

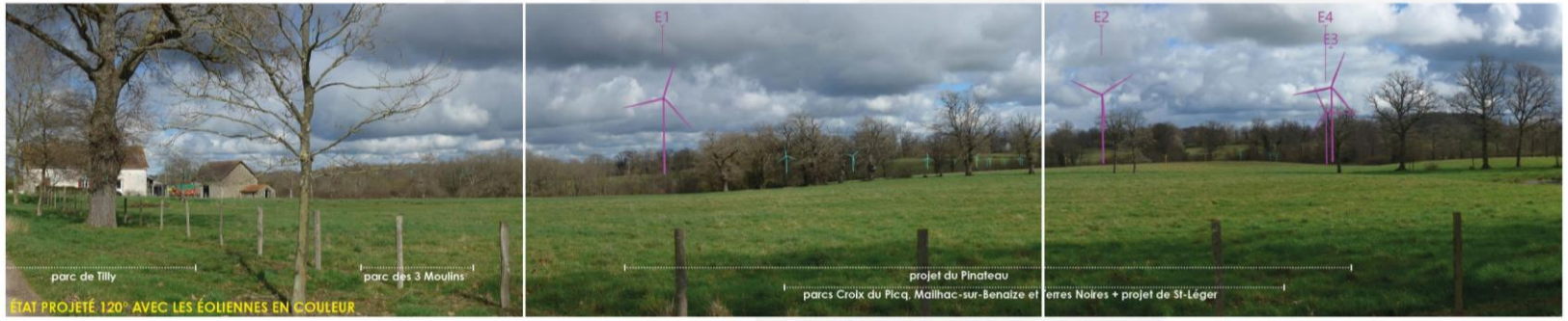

(Source : Etude paysagère – EPURE Paysage)

Extrait de l'étude paysagère – photomontage depuis la ferme de la Châtre (Tersannes)

DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.47 KM (E2)

Les études menées

Etude paysagère : Perceptions depuis habitations proches

PM 25 - Depuis la D942 au sud-est de Magnac-Laval

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / INTERACTIONS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN, LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES : Le projet émerge en partie de l'horizon en arrière-plan du parc de Magnac-Laval. Une covisibilité directe s'opère avec le Bel Air et une covisibilité indirecte se fait avec l'église émergente du bourg.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Modéré au regard de son niveau de perception par rapport au contexte éolien existant.

(Source : Etude paysagère – EPURE Paysage)

Extrait de l'étude paysagère - photomontage depuis le sud-est de Magnac-Laval

DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 7.63 KM (E4)

VOLKSWIND

Les études menées

Etude paysagère : Perceptions depuis habitations proches

PM 10 - Depuis le hameau des Clôtures (Lussac-lès-Eglises)

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / INTERACTIONS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN, LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES : Le projet est très partiellement visible depuis le point de vue mais certainement plus visible depuis certaines habitations au sud du hameau. Depuis le point de vue l'éolienne E1 exerce une prégnance visuelle sur l'habitat. Des covisibilités directes et indirectes s'opèrent avec les parcs de Bel Air et Croix du Picq.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Fort au regard de la prégnance visuelle exercée par le projet sur l'habitat et modéré du fait d'un contexte éolien pré-existant dans le panorama.

(Source : Etude paysagère – EPURE Paysage)

Extrait de l'étude paysagère - photomontage depuis le hameau des Clôtures (Lussac-les-Eglises)

DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.32 KM (E1)

Les études menées

Etude paysagère : Perceptions depuis habitations proches

PM 9 - Depuis la ferme des Laurencières (St-Léger-Magnazeix)

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / INTERACTIONS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN, LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES : Le projet est en grande partie visible et exerce une prégnance visuelle sur le lieu de vie. De covisibilités indirectes s'opèrent avec les parcs des Patoures et Croix du Picq.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Fort au regard de la prégnance visuelle exercée par le projet sur l'habitat et modéré du fait d'un contexte éolien pré-existant dans le panorama.

(Source : Etude paysagère – EPURE Paysage)

Extrait de l'étude paysagère - la ferme des Laurencières (St-Léger-Magnazeix)

DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.17 KM (E4)

Les études menées

Etude paysagère : Mesures

Mesures d'évitement et de réduction:

- Réduction du nombre d'éoliennes (4 au lieu de 7),
- Emplacement en dehors des zones sensibles et maintien de distances importantes vis-à-vis des habitations et du patrimoine (+710 m),
- Préservation de la trame végétale,
- Intégration paysagère du poste de livraison.

Mesures d'accompagnement

- Plantation de haies champêtres et d'arbres pour atténuer l'impact visuel sur les hameaux et fermes les plus exposés.

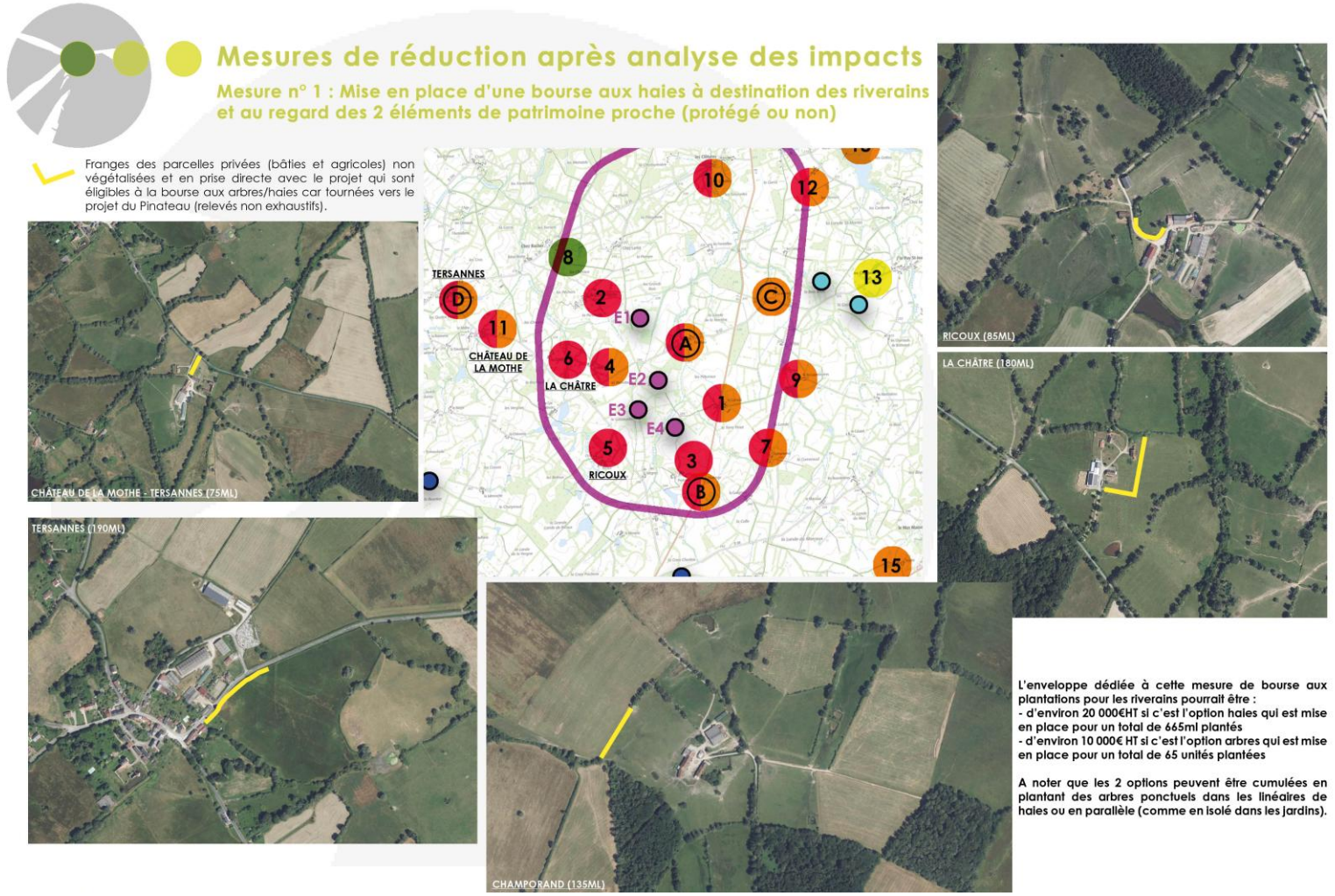

(Source : Etude paysagère – EPURE Paysage)

Les études menées

Etude paysagère : Synthèse des niveaux d'impacts d'après les photomontages

La carte ci-contre retranscrit les niveaux d'impacts bruts définis pour l'ensemble des photomontages (standards et vues 360°)
(Source : Etude paysagère – EPURE Paysage)

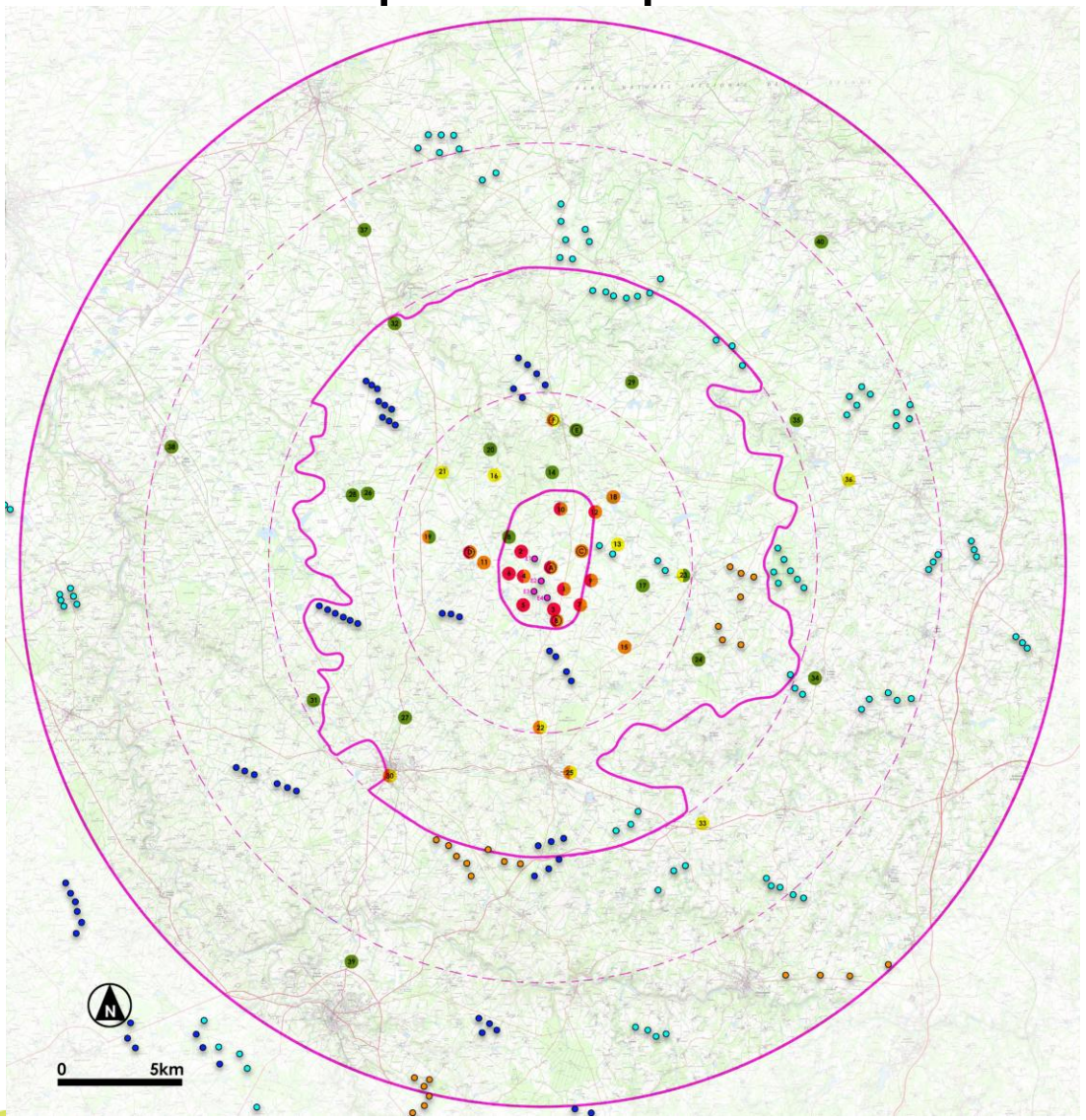

- Impact fort
- Impact fort à modéré
- Impact modéré
- Impact modéré à faible
- Impact faible
- Impact faible à négligeable ou nul
- Impact négligeable ou nul

VOLKSWIND

Les études menées

Etude paysagère : Etude de la saturation visuelle

Exemple : depuis la ferme du Pinateau

L'état initial montre qu'**un seul parc est partiellement visible à l'heure actuelle**. Il s'agit de celui de **Magnac-Laval** occupant **3°** du panorama.
Le reste du contexte éolien présent à moins de 10 km est masqué par le bocage arboré.
Si on ajoute les parcs autorisés, **seul celui de la Croix du Picq est très partiellement visible (1 éolienne en arrière plan d'un arbre) avec une occupation de 2°.**
Avec la prise en compte du **projet du Pinateau**, le cumul des angles occupés s'élève à **47°** donc l'indice est hors d'alerte. L'angle de la plus grande respiration est de **142°**, ce qui n'est pas suffisant pour lever l'alerte sur indice.
Toutefois, si on tient compte de la perception très partielle de l'éolienne de la Croix du Picq, cette respiration pourrait s'élever à 255° (2°+111°+142°).
Par conséquent, le risque de saturation est levé pour ce lieu de vie.

Photomontage à l'est de la ferme du Pinateau (Source : Etude paysagère – EPURE Paysage)

Les études menées

Etude complémentaire de la saturation visuelle

Exemple : depuis la ferme du Pinateau *(à proximité immédiate du projet)*

Analyse en deux phases : une phase théorique par une cartographie des angles de respiration en fonction du contexte éolien. Puis une phase de terrain avec réalisation de photomontage (analyse réelle).

	Analyse théorique (état projeté)	Analyse réelle (état projeté)
Indice d'occupation de l'horizon (A+A')	180 °	65 °
Indice d'espace de respiration (i2)	68 °	182 °
Indice de densité sur les horizons occupés (i3)	0,24	0,138 = (9/65)

Seuil d'alerte non atteint | Seuil d'alerte atteint dès l'état initial | Seuil d'alerte atteint avec le projet | Indice de respiration (120°< i2 <160°)

Si i3 < 0,1 | si 0,1<i3<0,25 | si 0,25<i3<0,5 | si i3>0,5

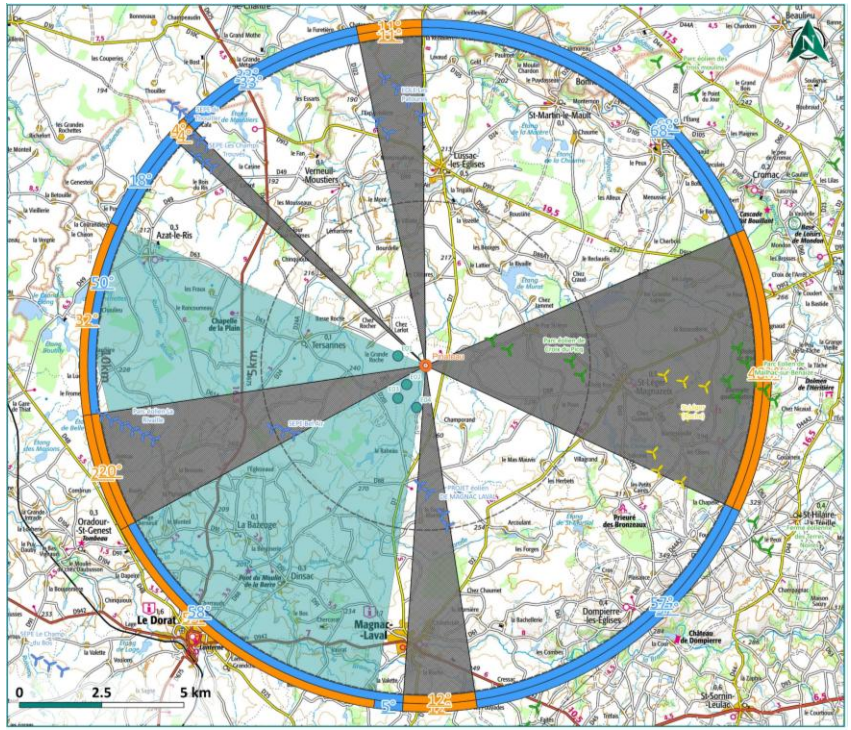

L'analyse réelle montre que les deux premiers indices ne sont pas atteints.
Le risque de saturation n'est pas avéré pour ce point de vue.

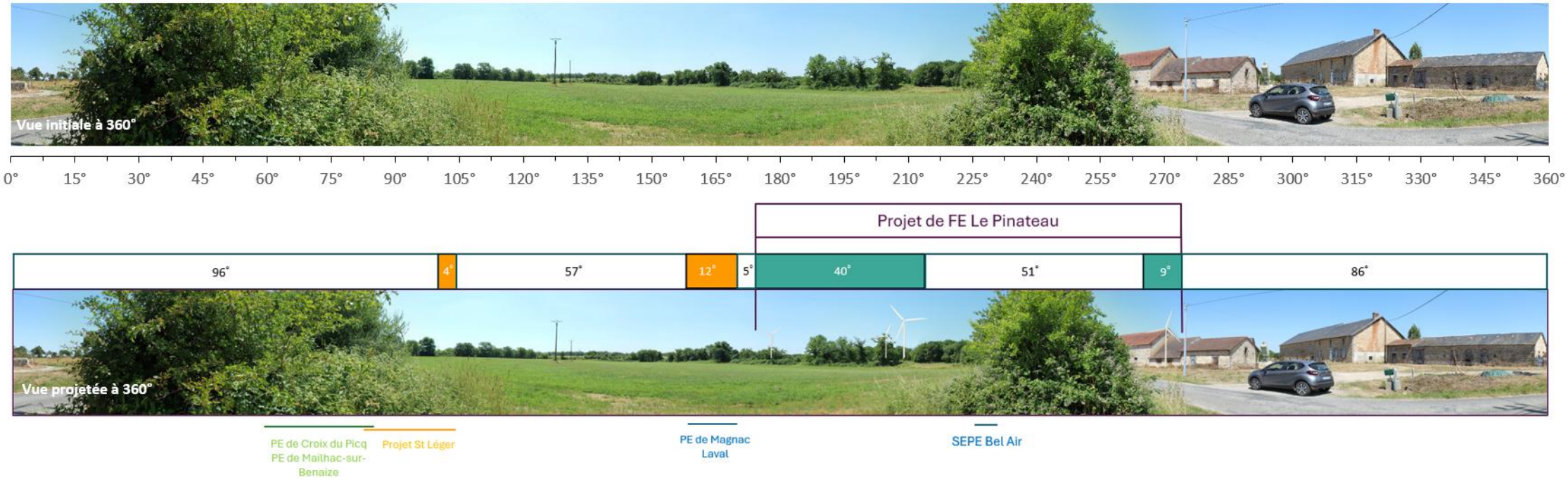

Les études menées

Etude complémentaire de la saturation visuelle

Exemple : depuis Magnac-Laval – Est *(à 7 km au sud du projet)*

Analyse en deux phases : une phase théorique par une cartographie des angles de respiration en fonction du contexte éolien. Puis une phase de terrain avec réalisation de photomontage (analyse réelle).

		Analyse théorique (état projeté)	Analyse réelle (état projeté)
Indice d'occupation de l'horizon (A+A')		137 °	29 °
Indice d'espace de respiration (i2)		79 °	222 °
Indice de densité sur les horizons occupés (i3)		0,29	0,37 = (11/29)

Seuil d'alerte non atteint — Seuil d'alerte atteint dès l'état initial — Seuil d'alerte atteint avec le projet — Indice de respiration (120°< i2 <160°)

Si i3 < 0,1 — si 0,1<i3<0,25 — si 0,25<i3<0,5 — si i3>0,5

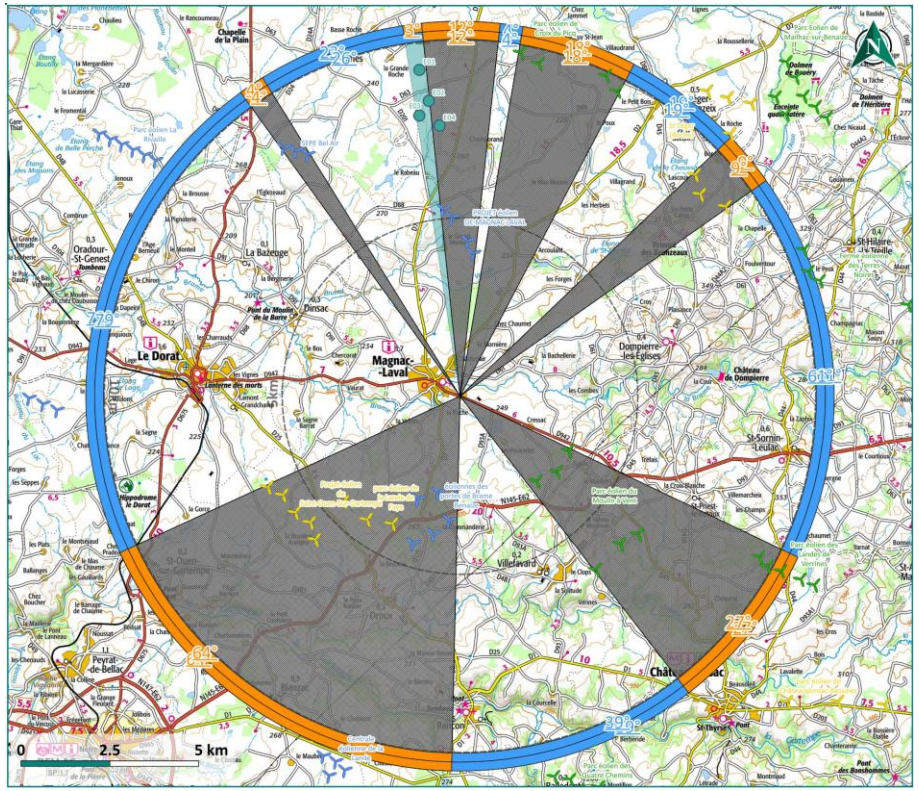

L'analyse réelle montre que les deux premiers indices ne sont pas atteints.
Le risque de saturation n'est pas avéré pour ce point de vue.

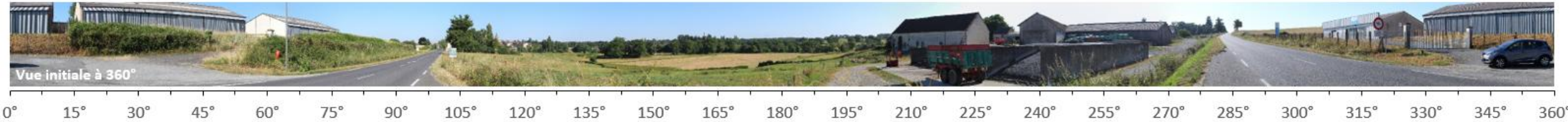

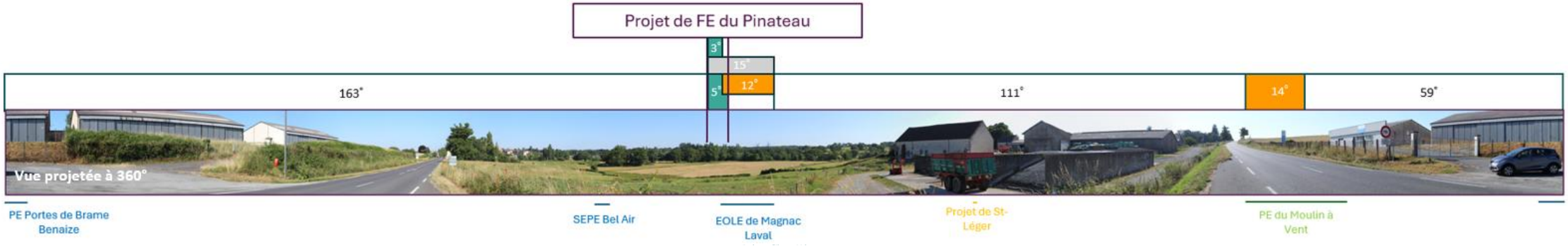

Les études menées

Etude complémentaire de la saturation visuelle

Résultats de « l'analyse réelle » :

Nom du bourg ou hameau étudié	Indice d'occupation de l'horizon (A+A') (i1)	Indice d'espace de respiration (i2)	Indice de densité sur les horizons occupés (i3)
1.Lussac-les-Eglises – D912	32°	117°	0,46
2.Lussac-les-Eglises Ouest – Terrain Multisport	85°	161°	0,32
3.La Verrière	86°	169°	0,15
4.Pinateau	65°	182°	0,13
5. La Gueunière	60°	206°	0,13
6. La Villatte	12°	348°	0,33
7. Les Clôtures	54°	269°	0,22
8. Le Carreau	98°	214°	0,11
9. Pontalier	96°	129°	0,16
10. Mas Brunet	103°	150°	0,06
11. St-Martin-le-Mault	40°	172°	0,22
12. La Lattier	50°	267°	0,14
13. La Roche / Le Lattier bis	50°	292°	0,2
14. Les Laurencières	119°	79°	0,19
15. Le Poux	50°	212°	0,1
16. Saint-Léger-Magnazeix	32°	323°	0,18
17. Prieuré des Bronzeaux	38°	241°	0,21
18. Mas Mauvis	96°	154°	0,19
19. Champorand	113°	84°	0,16
20. Magnac-Laval Est	29°	222°	0,37
21. Lavaud	88°	149°	0,13
22. La Gervaudie	63°	282°	0,17

Seuil d'alerte non atteint | Seuil d'alerte atteint dès l'état initial | Seuil d'alerte atteint avec le projet | Indice de respiration (120°< i <160°)

Si i3 < 0,1 | si 0,1<i3<0,25 | si 0,25<i3<0,5 | si i3>0,5

L'analyse théorique des 22 points de vue présentés dans ce document a permis d'observer un risque de dépassement théorique **d'un ou de plusieurs seuils d'alerte pour la majorité des points de vue.** Cependant la prise en compte du relief, de la trame bâtie et de la trame végétale est nécessaire afin de conclure ou non si ce risque est avéré ou non.

L'analyse réelle a permis, à l'aide de photomontage à 360°, de calculer les différents angles observés d'occupation et de respiration pour chacune des prises de vues réalisées.

Comme le montre le tableau de synthèse ci-dessus, aucun point de vue n'est concerné par le dépassement à la fois du seuil d'alerte de l'indice d'occupation et du seuil d'alerte de l'indice de respiration.

Aucun point de vue n'est d'ailleurs concerné par le dépassement du seuil de l'indice d'occupation de l'horizon.

Deux points de vue sont concernés par le dépassement du seuil d'alerte de l'indice de respiration mais sans dépassement de l'indice d'occupation. Les seuils d'alerte étaient atteints dès l'état initial.

3 autres points de vue sont concernés par des angles de respiration inférieurs à 160°, mais supérieurs à 120°, correspondant à l'angle binoculaire de la vision humaine ainsi qu'aux recommandations de l'étude d'impact.

Ainsi, après réalisation de l'ensemble des photomontages**, le risque de saturation n'est avéré pour aucun des hameaux et bourgs concernés par l'étude**, l'indice de densité sur les horizons occupés (i3) n'étant uniquement à prendre en compte dans le cas du dépassement simultané des deux premiers seuils selon la méthodologie de la DIREN Centre 2007.

Les études menées

Etude paysagère : Niveaux d'impacts sur le patrimoine

n°	Communes concernées + départements	Patrimoine recensé	Niveau de protection	Distance à la zone de projet la plus proche	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	parcs éoliens existants en interface du site et de la zone de projet	Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages à réaliser pour vérifier le niveau d'impact du projet final
Sites classés et inscrits										
A	Villefavard (87)	Village + vallée de Semme	inscrit	12,5 km	Le périmètre du site est en partie protégé par des cordons arborés et bocagers, auxquels il faut ajouter la distance à la zone de projet. Toutefois, compte tenu de l'altimétrie du site, il n'est pas exclu que des vues vers la zone de projet s'opère.	régional	oui (parcs de Brame Benaize, Magnac-Laval, et Moulin à Vent)			
B	Chaillac (36)	Hameau de Brosse et ses abords	classé	15,5 km	Le hameau en lui-même est sur un éperon rocheux dominant les méandres du Bel Rio et il s'inscrit dans un écrin arboré. En revanche, le périmètre de protection s'étant sur les plateaux environnants où passe le GRP de la Brenne avec des panoramas potentiels vers la zone de projet.	régional	oui (parcs d'Energie Jouac et Croix du Picq)			**oui**
C	Lathus-St-Rémy (86)	Vallée et rives de la Gartempe	Classé/inscrit	15,7 km	Le site est en grande partie protégé par les cordons arborés et bocagers qui le caractérisent auxquels il faut ajouter la distance à la zone de projet. Par ailleurs, il n'est pas fait mention de panorama ou belvédère d'intérêt dans son périmètre même depuis le GRP de la Vienne Limousine qui traverse le site.	régional	oui (parcs de Rivaille et Bel Air)			
D	Balledent / Chateauponsac (87)	Vallée de la Couze en aval de Balledent et vallée de la Gartempe aux piliers de Lascoux	inscrits	16, 6 km au plus proche	Les deux sites sont des vallées encaissées et en grande partie boisées. SI on ajoute la distance à l'analyse on peut considérer qu'il y a pas d'interaction à attendre avec le projet.	régional	oui (parcs de Brame Benaize, Magnac-Laval, et Moulin à Vent)			
E	Bussière-Poitevine / St-Sornin-la-Marche (87)	Vallée de la Gartempe en aval du pont ST-Martin	inscrit	17,5 km	Le site est une vallée encaissée et en grande partie boisée. SI on ajoute la distance à l'analyse on peut considérer qu'il y a pas d'interaction à attendre avec le projet.	régional	oui (parcs de Rivaille, Champ du Bos et Bel Air)			
F	Bellac (87)	centre ancien	inscrit	19 km	Le site est protégé par le reste de la ville et les points de vue depuis les hauteurs de Bellac ne sont pas tournés en direction du secteur de projet.	régional	oui (parcs de Brame Benaize et Magnac-Laval)			
Sites Patrimoniaux Remarquables										
G	Le Dorat (87)	Bourg + abords du ruisseau de Lage	ex ZPPAUP	9 km	Le site est protégé par la trame boisée et bocagère présente au nord et dans le paysage en interface avec la zone de projet. De plus, les axes environnants ne montre pas de vues dégagées en direction du site et de la zone de projet.	local	oui (parcs de Bel Air et Patoures)			**oui**
Paysages d'intérêt										
I	Indre	PNR de la Brenne		7,3 km	Les paysages y sont très variés avec des plateaux agricoles et des vallées alternant avec des paysages jardinés, fonds prairiaux, falaises rocheuses et des versants boisés marqués. Le GRP qui le traverse se trouve à plus de 15 km de la zone de projet. Par ailleurs, on peut noter quelques lieux de vie sur la pointe sud du PNR comme Tilly.	régional	oui (parc de Tilly)			
H	Vienne	Secteur sud-est de Montmorillon (Vallée de la Gartempe et ses affluents)		7,7 km	Cet ensemble montre une mosaïque de paysages de vallées et de plateaux marquée par des grands ensembles boisés et une trame bocagère et arborée très présente. Des grands itinéraires de randonnée traversent le secteur mais ils passent à plus 12 km de la zone de projet. Par ailleurs, le site est bordé par la D675, un axe majeur du territoire.	régional	oui (parcs de Thouiller, Champs Retrouvés, Patoures et Grandes Chaumes)			**oui depuis la D675**

L'impact sur le patrimoine majeur est jugé de modéré à faible

- *Le site est visible de loin et/ou présente des vues dégagées sur le paysage de la zone de projet (A)*
- *Le site se trouve à moins de 5 km et il y a peu ou pas de filtres visuels présents pour atténuer les vues potentielles sur le projet (B)*

- *Le site n'est visible que partiellement ou depuis certains points de vue et/ou des vues cadrées sont possibles depuis le site ou ses abords (A)*
- *Le site se trouve à moins de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception ou la prégnance potentielle du projet (B)*

- *Le site n'est pas visible (inscrit dans l'urbanisation ou dans écrin arboré et aucun élément émergeant reconnaissable) et n'offre aucune vue vers les paysages environnants (A)*
- *Le site se trouve à plus de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception potentielle du projet (B)*

(Source : Etude paysagère – EPURE Paysage)

Les études menées

Etude paysagère : Niveaux d'impacts sur les monuments historiques proches

								(A)	(B)	
n°	Communes concernées + départements	Patrimoine recensé	Niveau de protection	Distance à la zone de projet la plus proche	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	parcs éoliens existants en interface du site et de la zone de projet	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages à réaliser pour vérifier le niveau d'impact du projet final
Dans le rayon de 0 à 5 km autour de la ZIP										
1	Tersannes (87)	Château de la Mothe	inscrit	1,9 km	L'édifice est à l'écart du bourg et s'inscrit dans une trame bocagère lâche. Il n'est pas exclu que des vues s'opèrent depuis ses abords.	local	non mais le parc de la Croix du Picq marque l'arrière-plan de la ZIP			oui
2	St-Léger-Magnazeix (87)	Polissoir dit le Poulvan de Séjotte	classé	4 km	L'édifice est au cœur d'un boisement donc protégé des vues. Toutefois, on peut noter qu'il se trouve le long de la D2, un axe secondaire de traversée du territoire.	local	non mais les parcs de la Croix du Picq et de Magnac-Laval marquent les franges de la ZIP			
3	Verneuil-Moustiers (87)	Domaine du château de la Tour aux Paulmes	Partiellement inscrit	4,4 km	L'édifice est protégé par un écrin arboré qui se trouve au sud-est du château. On peut toutefois noter quelques fenêtres tournées vers le domaine depuis la D675 (axe majeur du territoire).	local	non mais le parc de la Croix du Picq marque l'arrière-plan de la ZIP			oui depuis la D675
4	Tersannes (87)	Chapelle de la Plain	classé	4,7 km	L'édifice s'inscrit dans une trame bocagère lâche et se trouve à proximité de la D675, axe majeur du territoire ouvrant des fenêtres ponctuelles en direction de la zone de projet.	local	non mais le parc de la Croix du Picq marque l'arrière-plan de la ZIP			oui depuis la D675

Il en résulte, au regard des monuments historiques, que les éléments devant faire l'objet d'analyse particulières sont :

Dans le rayon de 0 à 5 km autour du projet :
- Château de la Mothe et Chapelle de la Plain à Tersannes
- Polissoir de St-Léger-Magnazeix
- Domaine du château de la Tour aux Paulmes à Verneuil-Moustiers

Dans le rayon de 5 à 10 km autour du projet :
- Domaine du Logis à St-Martin-du-Mault
- Eglise et ancienne celle de St-Léger-Magnazeix
- Eglise de Magnac-Laval

Principe de définition du niveau de sensibilité des édifices au regard des 2 colonnes établies dans les tableaux :

Niveau de sensibilité très fort

Niveau de sensibilité fort

Niveau de sensibilité moyen

Niveau de sensibilité faible

Niveau de sensibilité très faible voire nul

Sur les niveaux de sensibilité fort à moyen, une analyse particulière des impacts du projet est à développer par le biais de photomontages, au regard de la ZIV ou par la réalisation de zooms spécifiques (photo-interprétation, coupes...)

(Source : Etude paysagère – EPURE Paysage)

Les études menées

Etude paysagère : Niveaux d'impacts sur l'habitat proche

Numéro du PM	Commune / hameau / lieu-dit	Représentativité du point de vue	Descriptif de l'intérêt du point de vue au regard de la synthèse de l'état initial	Niveau d'impact du projet	Observations en cas de double notation
Dans un rayon de 0 à 5 km					
1	Ferme du Carreau – Commune de Magnac-Laval	habitat proche (aire immédiate) + axe secondaire	vue depuis la D7 au droit de la ferme		fort pour la prégnance visuelle de E1 et modéré pour la perception partielle
2	Hameau de La Grande Roche – Commune de Tersannes	habitat proche (aire immédiate)	vue à la croisée des routes au nord-est du hameau		
3	Ferme de Pontalier – Commune de Magnac-Laval	habitat proche (aire immédiate) + axe secondaire proche	vue entre la ferme et la D7		
4	Ferme du Mas Brunet – Commune de Tersannes	habitat proche (aire immédiate)	vue en sortie sud de la ferme		fort pour la prégnance visuelle de E1 et modéré pour la perception partielle
5	Hameau de Ricoux – Commune du Tersannes	habitat proche (aire immédiate)	vue depuis le hameau à proximité du château (patrimoine local)		
6	Ferme de la Châtre – Commune de Tersannes	habitat proche (aire immédiate)	vue au sud de la ferme		
7	Ferme de Champorand – Commune de Magnac-Laval	habitat proche + impacts cumulés	vue en frange est de la ferme		fort pour la prégnance visuelle du projet et modéré car contexte éolien pré-existant
8	Hameau Chez Rocher – Commune de Tersannes	habitat proche	vue à l'est du hameau	Négligeable	Négligeable à nul selon la saisonnalité de l'observation
9	Ferme des Laurencières – Commune de St-Léger-Magnazeix	habitat proche	vue à l'est de la ferme		fort pour la prégnance visuelle du projet et modéré car contexte éolien pré-existant
10	Hameau des Clôtures – Commune de Lussac-lès-Eglises	habitat proche + impacts cumulés	vue à l'est du hameau		fort pour la prégnance visuelle du projet et modéré car contexte éolien pré-existant
11	Ferme de la Mothe – Commune de Tersannes	habitat proche + patrimoine protégé	vue depuis les abords du château faisant partie de la ferme		
12	Fermes du Lattier et de la Roche – Commune de Lussac-lès-Eglises	habitat proche + impacts cumulés	vue au sud de la ferme de la Roche		fort pour la perception notable du projet et modéré car contexte éolien pré-existant plus prégnant
13	Hameau de Puy-St-Jean - Commune de St-Léger-Magnazeix	habitat proche + impacts cumulés	vue depuis la D63 en sortie ouest du hameau		
14	Hameau de la Villatte – Commune de Lussac-lès-Eglises	habitat proche	vue à l'est entre le hameau et la ferme de la Coufaudière	Négligeable	Négligeable à nul selon la saisonnalité de l'observation
15	Hameau de Mas Mauvis – Commune de St-Léger-Magnazeix	habitat proche + axe secondaire	vue depuis la D2 au sud-ouest du hameau au niveau de la ferme de Sejotte		
16	Hameau de Lémarrière – Commune de Lussac-lès-Eglises	habitat proche	vue en sortie sud du hameau		
17	Hameau de Poux – Commune de St-Léger-Magnazeix	habitat proche + impacts cumulés	vue depuis la D88 au nord du hameau	Négligeable	Négligeable à nul selon la saisonnalité de l'observation
18	Hameau ds Bouiges – Commune de Lussac-lès-Eglises	habitat proche + tourisme local	vue depuis l'observatoire de l'étang de Murat		
19	Lieu-dit du Plain – Commune de Tersannes	habitat proche + patrimoine protégé + axe majeur	vue depuis la D675 aux abords de la Chapelle du Plain (MH)	Négligeable	Modéré pour l'éolienne E2 et négligeable pour le reste du projet

(Source : Etude paysagère – EPURE Paysage)

Les études menées

Etude Acoustique : Impacts

- Seuils réglementaires : émergence de 5 dB(A) (jour) et 3 dB(A) (nuit)
- 10 points de mesure, campagne sur 29 jours (mars-avril 2024)

- **Résultat :**
  - De jour : Aucun dépassement
  - De nuit : Dépassements possibles entre 5 et 9 m/s

- **Mesures :**
  - Plan de fonctionnement optimisé selon vitesse du vent
  - Éoliennes équipées de serrations

Une campagne de réception acoustique prévue une fois le parc en service

Localisation des points de mesures acoustiques (Source : Etude acoustique – EREA Ingénierie)

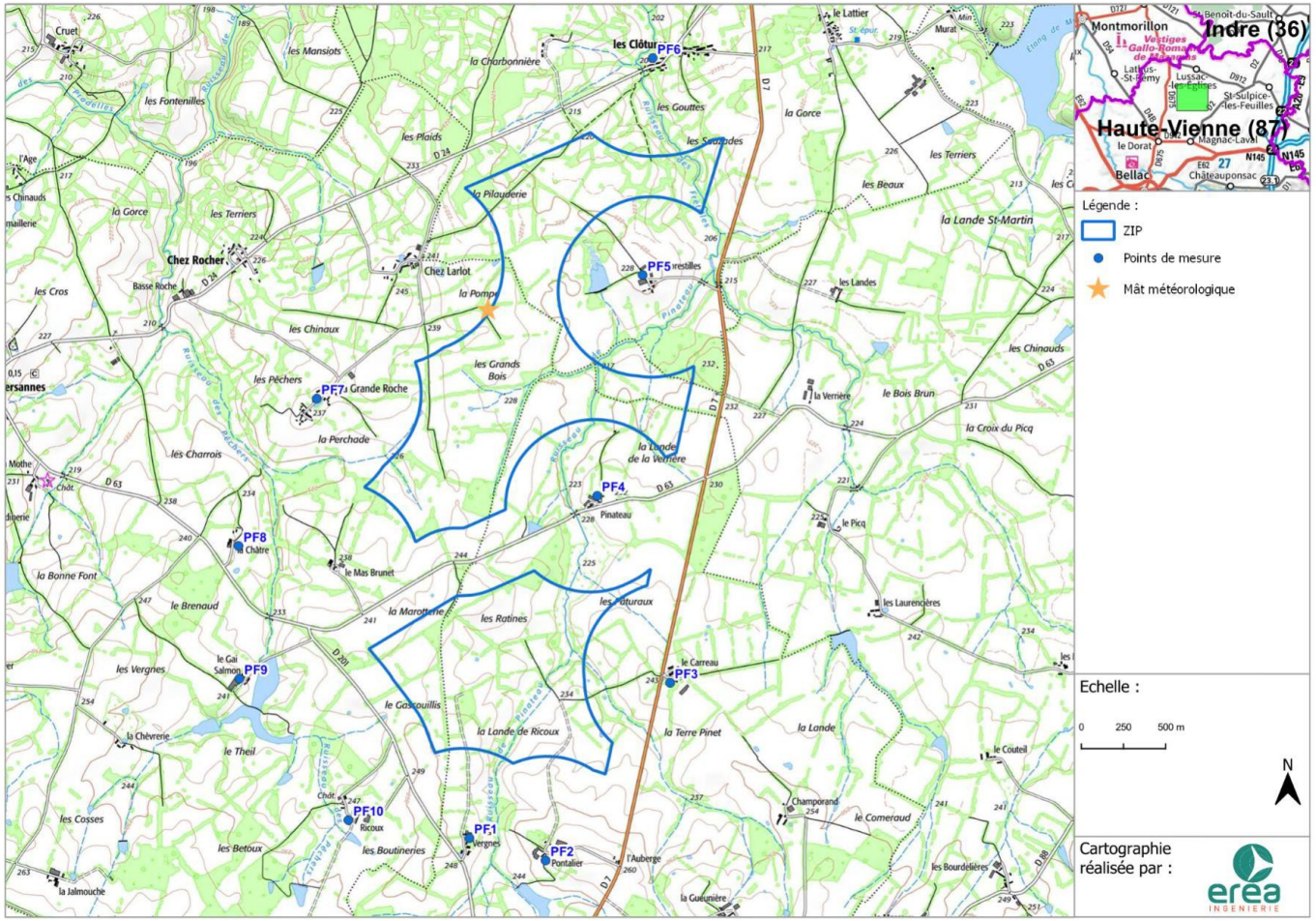

Le projet en quelques chiffres

- Estimation de production : ≈ 49,5 GWh/an bruts
- Investissement approximatif total : ≈ 42 M€

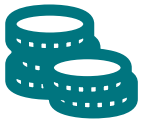

- Investissement approximatif auprès des entreprises locales : ≈ 4 M€

- Emplois : 238 emplois au niveau national dont 76 à l'échelle départementale l'année de la construction (source chiffres outils TETE ADEME)

Des recettes financières partagées

Principalement issues de l'IFER* *(Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)*, les retombées économiques sont durables et non délocalisables. La répartition sur le territoire est la suivante *(pour un parc de 24,8 MW)* :

30% Département, 20% Commune, 50% EPCI

Puissance du projet		**4 * 6,2 MW = 24,8 MW**	
Communes (20%)	Magnac-Laval	31 650 €	42 200 €
	Tersannes	10 550 €	
Département (30%)		63 300€	
CC (50%)		105 500 €	
TOTAL / an		**211 000 €**	

**L'IFER évolue annuellement. IFER éolien 2025 = 8 510 €/MW*

Mesure d'accompagnement de la transition énergétique pour les communes de Magnac-Laval et Tersannes

Objectifs :

- Accélérer la transition énergétique du territoire
- Améliorer le cadre de vie des habitants

Actions envisagées:

Soutien aux projets communaux :

- Rénovation de bâtiments
- Remplacement du chauffage fioul
- Création d'infrastructures pour améliorer le cadre de vie

Montant estimé :

5 000 €/MW installés, répartis proportionnellement entre les deux communes

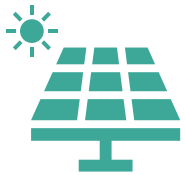

03 Votre interlocuteur

VOLKSWIND
Producteur d'électricité éolienne

Un groupe expérimenté

Volkswind est un des leaders des appels d'offre éolien terrestre

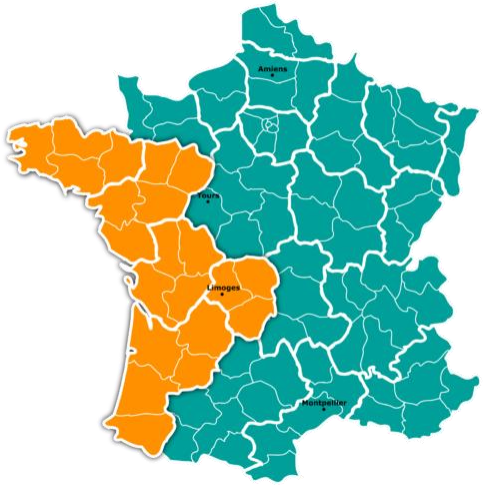

axpo

VOLKSWIND
Producteur d'électricité éolienne

- **Multi énergéticien** Suisse
- 6000 collaborateurs, **30 pays**
- Expertise de **110 ans de production électrique**

- Une entreprise pionnière créée en **1993**
- **100** collaborateurs, **6 agences** en France
- Plus de **1000 MW** déjà installés en France

Nos métiers

Développement

Construction

Exploitation - Maintenance

Nos parcs éoliens

Parcs développés et construits	**65**
	1061 MW
Parcs autorisés et en construction	**558 MW**
Projets en étude	**2000 MW**

04 Le comité de projet

VOLKSWIND
Producteur d'électricité éolienne

Le périmètre du comité de projet

14 communes + 1 EPCI concernés dans un rayon de 6 km :

JOUAC	DROUX
LUSSAC-LES-EGLISES	VILLEFAVARD
VERNEUIL-MOUSTIERS	DOMPIERRE-LES-EGLISES
AZAT-LE-RIS	SAINT-LEGER-MAGAZEIX
TERSANNES	DINSAC
MAGNAC-LAVAL	LA BAZEUGE
SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE	LE DORAT

Communauté de communes : Haut-Limousin en Marche

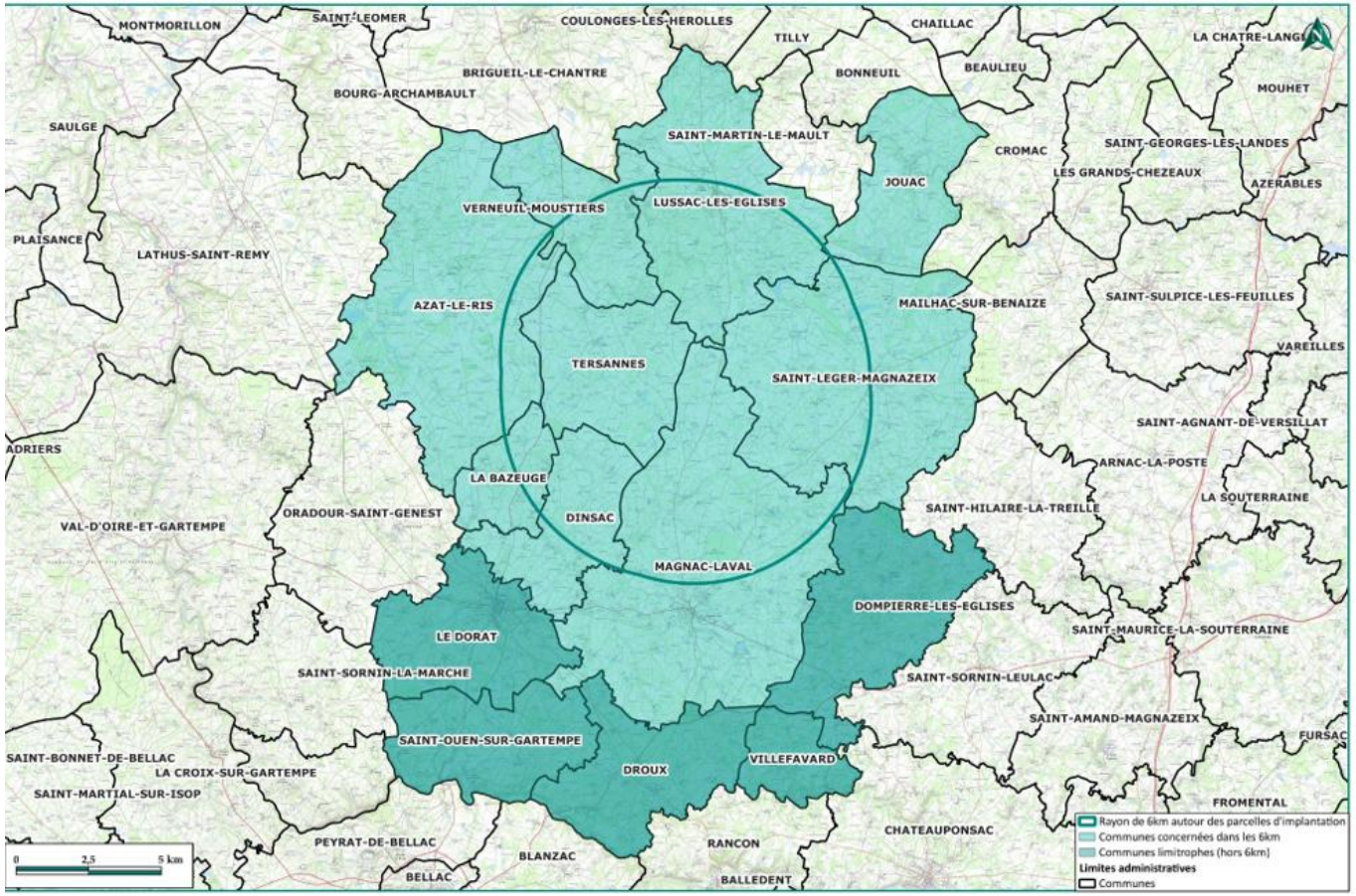

Rôle de la mairie dans le projet

- ✓ Convention d'utilisation des chemins
- ✓ Mesures d'accompagnement de projet de transition énergétique
- ✓ Comité de projet réglementaire

Développement du projet

Instruction

- ✓ Consultation publique : délibération du Conseil Municipal
- ✓ Participation à une CDNPS éventuelle

Financement

- ✓ Collecte participative
- ✓ Ouverture au capital

Construction

- ✓ Constats voirie (avant/après travaux)

Exploitation

- ✓ Retombées fiscales

communication, information, partenariats
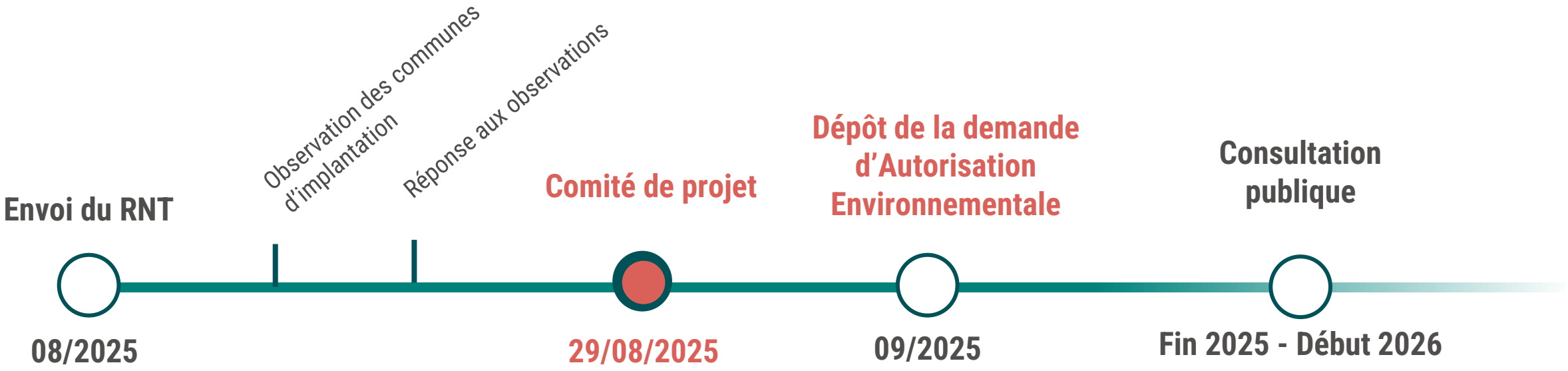
Etapes à venir